

UNIVERSITE DE LUBUMBASHI

Faculté des Sciences Sociales Politiques et Administratives

Département d'Anthropologie

B.P : 1825



***EVOLUTION DU MARIAGE LEGA DE LA TRADITION A
LA MODERNITE***

Par : VICTOIRE MUKE Vicky

**Travail présenté en vue de l'obtention du grade de
gradué en Anthropologie**

Dirigé par : C.T. Jean-Charles TSHIBAMBA MUSANSA

Année académique 2017-2018

0. INTRODUCTION

0.1. PRESENTATION

Le mariage est une institution qui a fait débat dans plusieurs domaines comme l'Anthropologie, la Sociologie, la Linguistique, la Démographie, etc.

C'est une institution très étendue et très complexe dans la mesure où les contrats faits par les conjoints ne les engagent pas eux-mêmes mais toute la société. Cela veut dire que les parents proches, les parents collatéraux ainsi que tous les membres de la société sont concernés par cet engagement.

Cette institution prend plusieurs orientations selon les sociétés en ce qui concerne les rites, la conception et la forme. C'est la modification ou le changement même de ces éléments qui entre dans la dynamique et la comparaison du mariage selon les sociétés.

Les règles prescriptibles ou préférentielles de l'alliance déterminent, parfois dès la naissance, les conditions de réalisation de l'union avenir.

Cette institution s'est vu subir plusieurs changements selon qu'une société se trouve dans tel ou tel autre milieu, selon le temps et selon les générations.

Plusieurs éléments ont concouru à cette à cette dynamique du mariage et sont soit d'ordre culturel, social, économique, démographique, technologique et même idéologique.

Cependant ces changements remettent, d'une part, en cause la pérennisation d'une culture érigée suite aux efforts consentis à travers des générations qui se voient perdre petit à petit leur identité culturelle et d'autre part ils permettent l'éclosion d'une nouvelle aire économique, technologique et idéologique qui change la représentation du mariage par les nouvelles générations. Ce fait dynamique du mariage est aussi manifeste dans la culture Lega qui a subi, comme plusieurs autres sociétés bantu l'influence occidentale et étrangère et s'est acculturée aux sociétés autres que la société Lega.

Toutefois, celles-là ne sont pas les seules causes du changement de l'institution du mariage dans cette culture. Plusieurs autres éléments entrent en ligne de compte dans la dynamique de cette institution. Ces éléments seront passés en revue tout au long de notre travail.

Néanmoins, il convient de signaler que les nouvelles générations n'entrent pas en rupture totale avec les traditions tracée en ce qui concerne le mariage sur tous les plans.

0.2. ETAT DE LA QUESTION

L'étude que nous nous prêtons à faire a été fort débattue dans de diverses études précédentes, ce qui veut dire, certes, que nous ne sommes pas le premier à nous y lancer et nous ne serons sans doute pas le dernier.

Cette étape consiste à passer en revue certains travaux qui ont été menés en rapport avec notre sujet étant donné que nous n'avons pas beaucoup de recherches de ce genre dans la société Lega qui constitue notre champ de recherche. Il sera question de passer en revue certaines recherches faites sur l'évolution de l'institution du mariage de la tradition à la modernité dans la société Lega et dans quelques autres sociétés bantu qui auraient certains traits de ressemblance avec la culture Lega.

Selon J.P. FRANGIER¹, l'Etat de la question s'engage dans une démarche à deux dimensions consistant d'une part, à prendre connaissance des travaux qui ont été rédigés sur le thème spécifique qui fait l'objet de sa recherche et d'autre part à se forcer de mettre la main sur des ouvrages de synthèse qui font le point sur les grandes questions qui encadrent l'Etat de la question retenue.

Omari MUSAFIRI BINA LOFOMBO dans son mémoire intitulé « L'Evolution du mariage coutumier chez les Lega de Pangî ; De 1900 à nos jours »² se pose quant à lui les questions de savoir si le mariage coutumier Lega a gardé les mêmes éléments culturels, les mêmes rites et les mêmes pratiques que ceux qu'il avait à l'époque précoloniale, il vaut aussi de relever

¹ J.P. FRANGIER, Comment réussir un mémoire, Dunod, Paris, 1986, p. 17

² OMARI MUSAFIRI BINA LOFOMBO, L'Evolution du mariage coutumier chez les Lega de Pangî. De 1900 à nos jours, ISP/BUKAVU, 1994-1995

certain aspects du mariage qui attestent cette évolution et les éléments qui sont à la base du changement du mariage dans la société Lega.

Il y répond en disant que le mariage coutumier Lega a gardé certains aspects qu'à la période précoloniale comme la dot par exemple, et que ce mariage a connu une évolution du point de vue de la forme, des rites et de la conception.

Pour lui, ce qui est à la base de cette évolution c'est la pénétration étrangère et la colonisation européenne.

Quant à nous, il sera question de savoir s'il y a d'autres éléments à part la pénétration étrangère et la colonisation européenne qui seraient à la base des changements dans l'évolution du mariage Lega.

Nous nous concentrerons aussi sur la représentation actuelle du mariage en général et la préparation actuelle des jeunes au mariage.

Cornelia BOUNANG MFOUNGOUE dans sa thèse intitulée « Le mariage africain entre tradition et modernité : étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise »³ insiste quant à elle sur la représentation des jeunes gabonais face au mariage. Elle soutient qu'il y a de grandes mutations dans la perception actuelle des jeunes face au mariage en ce qui concerne le couple, la répartition des tâches au sein du couple conjugal, le choix du conjoint, la polygamie et la dot, la question de la maternité, l'éducation des enfants...

Elle justifie cela surtout par le contact interculturel, l'influence des media, la modernisation, l'urbanisme et la scolarisation.

En ce qui nous concerne, nous essayons de savoir quelle est la perception des jeunes Lega face au mariage en général et en particulier en ce qui concerne le choix du conjoint, la répartition des tâches au sein du couple, la polygamie, la préparation des jeunes au mariage, la dot et la question de la maternité.

0.3. CHOIX ET INTERET DU SUJET

³ CORNELIA BOUNANG MFOUNGOUE, Le mariage africain, entre tradition et modernité : étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2012

Dans ce travail, nous comptons analyser l'évolution du mariage Lega de la tradition à la modernité.

Il s'agit du mariage comme toute autre institution sociale et donc susceptible de changement. Plusieurs changements sont intervenus dans cette institution sociale au sein de la culture Lega. Ces différents changements sont à repérer dans les différentes pratiques actuelles du mariage Lega en les confrontant avec les pratiques traditionnelles du mariage Lega.

0.3.1. INTERET SCIENTIFIQUE

Etant donné l'obligation académique de rédaction d'un travail de fin de cycle de graduat, nous avons aussi été appelé à rédiger ce travail en vue de l'obtention du grade de gradué en Anthropologie.

Ce travail pourra aussi servir de l'une des références aux étudiants qui voudront se documenter dans le domaine du mariage Lega. Il sera aussi une source d'informations aux curieux chercheurs qui s'intéressent aux matières culturelles et sociales en général et au mariage de différentes sociétés en particulier.

0.3.2. INTERET SOCIAL OU COLLECTIF

Nous avons été animé d'un esprit curieux, soucieux de vouloir appréhender, repérer et mettre à jour au profit de jeunes générations les différents changements observés dans l'institution « mariage » aux temps actuels par rapport à jadis au sein de la société Lega. Il sera donc ressorti clairement les origines de ces différents, leur évolution, ainsi que leurs avantages et conséquences négatives.

En effet, ce travail pourra permettre à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la culture Lega de bien s'informer sur l'institution du mariage dans cette même société. Ils pourront ensuite comparer les résultats obtenus ici à ceux des autres sociétés relevant de leur champ de recherche.

Par ce travail, certains esprits mal informés et développant certains préjugés et idées négatives sur la culture Lega pourront trouver de la lumière de façon à éradiquer ces attitudes négatives développées contre cette culture et ainsi le relativisme culturel sera leur nouvelle attitude.

Il s'agit également de la pérennisation de la mémoire d'une culture Lega en pleine mutation car il reste possible qu'un jour ce qui a été détestable ou même intolérable puisse devenir estimable ou obligatoire.

C'est ainsi que pour parvenir à comprendre la manière dont cette institution s'organise actuellement dans la culture Lega, il est nécessaire de remonter la manière dont elle s'est organisée dans les temps anciens.

Il est pour nous important d'analyser cette dynamique observée dans l'institution du mariage au sein de la culture Lega, d'autant plus que plusieurs personnes, membres de cette société, n'arrivent pas, faute d'accoutumance et d'indifférence, à se rendre compte de différents changements intervenus au niveau de ladite institution qu'est le mariage.

0.4. DELIMITATION DU SUJET

0.4.1. DELIMITATION SPATIALE

Notre travail n'embrasse pas la culture Lega dans son immensité et variabilité pouvant conduire à une généralisation abusive autour de la question du mariage. Nous le limitons aux seuls Lega de Mwenga et précisément les Sile de la province du Sud-Kivu.

Toutefois, certains éléments que nous allons appréhender dans notre champs d'investigation peuvent aussi se vérifier ailleurs, c'est-à-dire dans d'autres sociétés Lega ou encore dans d'autres cultures différentes de la culture Lega.

0.4.2. DELIMITATION TEMPORELLE

Notre travail s'étend d'avant l'arrivée des européens en Afrique à nos jours.

0.5. PROBLEMATIQUE

Le mariage est un élément culturel qui est fort débattu en Anthropologie. Cet intérêt lui est voulu par le fait que dans cette institution, en Afrique particulièrement, les relations entre les personnes ne concernent pas uniquement les conjoints, mais également leurs groupes de parenté

ainsi que toute la société entière. C'est de cette implication des différents membres de la société, des parents proches et des parents collatéraux que cette institution tire sa légitimité qui la distingue d'autres unions comme le concubinage par exemple⁴.

Toutefois, l'institution du mariage subit de larges transformations selon le temps, le milieu et le contact interculturel.

Cette dynamique du mariage est très manifeste dans la société Lega en ce qui concerne les rites, la forme et la conception du mariage qui change avec le temps, le milieu et les générations.

C'est cette dynamique qui nous a beaucoup intrigués car c'est toute une institution qui est en plein changement et qu'il nous a paru indispensable de rendre compte des changements que connaît la culture Lega en ce qui concerne le mariage.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne notre travail nous nous sommes posé les questions suivantes auxquelles nous apporterons des réponses :

- 1) Le mariage traditionnel Lega a-t-il été victime ou complice des changements dans son évolution jusqu'à nos jours ?
Cette question nous permettra de dégager les facteurs et les conséquences de ces changements ainsi que les éléments qui attestent ces changements dans l'institution du mariage Lega.
- 2) Les différentes pratiques observées dans le processus du mariage traditionnel Lega sont-elles applicables de nos jours ? (Question vous oblige à rechercher les pratiques disparues du processus matrimoniale, celles conservées et celles ayant subi des transformations)
- 3) Le mode de vie occidental et étranger à la culture Lega exerce-t-il une influence sur la perception et la vie du mariage chez les Sile du Sud-Kivu? (cette question vous détermine à évaluer l'impact ou l'influence de la culture occidentale ou étrangère sur la perception et la vie matrimoniale des Sile au Sud-Kivu).

0.6. HYPOTHESES DU TRAVAIL

⁴ Pierre BONTE et Michel IZAR, Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, PUF, 1991, p.444

Une hypothèse est définie comme une proposition ou une explication que l'on se contente d'annoncer sans prendre position sur son caractère véridique, c'est-à-dire sans l'affirmer ou la nier.⁵

Par ce travail, nous voulons présenter et repérer les éléments dynamiques du mariage Lega, c'est-à-dire confronter les deux visages de la culture Lega quant à l'institution du mariage : la tradition et la modernité.

De ce fait, en ce qui nous concerne, il nous paraît que :

- 1) Plusieurs changements ou mutations seraient intervenus dans le processus évolutif de l'institution du mariage au sein de la culture Lega de nos jours.
Cela serait dû à plusieurs facteurs et plusieurs éléments attesteraient cette évolution. Parmi les facteurs citons entre autres la pénétration étrangère, le contact interculturel, l'évolution du média, la scolarisation et les religions étrangères.
- 2) Certaines pratiques observées dans le processus du mariage traditionnel Lega seraient de nos jours encore applicables bien que certains éléments de changement pourraient être épinglés. Le changement s'observerait soit en considérant certaines pratiques étrangères à la culture, insérées par le contact interculturel ou encore par le « modernisme » ; soit en omettant certaines autres jugées par certains comme étant dépassées, inutiles, superstitieux, voire diaboliques comme dans la cérémonie du « mate » que nous verrons plus tard.
- 3) La culture Lega d'aujourd'hui connaîtrait une influence du mode de vie occidental et étranger à elle en matière du mariage. Cette influence se traduirait par ce qu'il convient d'appeler « l'acculturation du mariage Lega » et serait due principalement au changement du système éducation et instructif, à la nouvelle représentation sociale des jeunes vis-à-vis du mariage et à l'évolution des médias et de la religion.

0.7. METHODE ET TECHNIQUES

0.7.1. METHODE

Selon le dictionnaire Larousse⁶, la méthode est une démarche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration d'une vérité.

⁵ <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Hypothèse>

⁶ www.Larousse.fr/dictionnaire/francais/méthode/50965

Selon KALELE KA-BILA⁷, la méthode est « une opération intellectuelle de traitement des données relatives à une réalité sociale étudiée en fonction d'un objectif bien précis : opération qui, pour être véritablement scientifique et efficace doit, tout au long de ce traitement, tenir constamment compte de double essence du fait social et de l'objectif poursuivi.

En ce qui concerne notre travail, nous utiliserons la méthode dynamique.

D'après Georges Balandier⁸, la méthode dynamique consiste à appréhender la réalité sociale à travers son aspect changeant. Selon cette méthode, le changement n'est plus considéré comme faisant partie de l'accident et du marginal, mais se trouve dans la nature même des sociétés.

Cette méthode vise à saisir la dynamique des structures, tout autant que le système de relation qui les constitue⁹.

Pour notre part, la méthode dynamique a pour finalité d'expliquer le changement de l'institution du mariage chez les Lega en ce qui concerne les pratiques, les rites et la conception dans son visage actuel qui est la modernité par apport à son ancien visage, la tradition.

Nous avons ainsi saisi la dynamique du dedans et la dynamique du dehors. La dynamique du dehors est celle qui se propose le changement de la culture proprement-dite.¹⁰

0.7.2. TECHNIQUES

Omar AKTOUF¹¹ entend par technique un moyen précis pour atteindre un résultat partiel à un niveau et à un moment précis de la recherche. Cette atteinte de résultat est directe et relève du concret, du fait observé, de l'étape pratique et limitée.

Etant donné que la culture Lega nous est familière mais pas bien connue, nous avons utilisé l'interview et les questionnaires pour la collecte des données puis l'observation pour essayer de

⁷ KALELE KA-BILA, Méthode sociologique, éd. Labossa, Lubumbashi, 1985, p.48

⁸ L'Anthropologie dynamique. Extrait de Georges BALANDIER, Sens et Puissance, PUF, p. 13-16, 1971

⁹ PINTO et M. GRAWITZ, Méthodes des sciences sociales, Paris, Ed. Dalloz, 1971, pp. 289.

¹⁰ LEQUEVROZ, Reforme et évolution de la société traditionnelle, histoire et ethnologie des mouvements messianiques, Ed. Antropos, Paris, 1968

¹¹ OMAR AKTOUF, Methodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique, Presses de l'Université du Québec, 1987, p.27

cibler les différents changements observables dans l'institution du mariage au sein de la culture Lega.

La documentation nous a beaucoup aidé dans la connaissance des pratiques culturelles traditionnelles Lega relatives au mariage.

Pour ce qui est de la documentation, nous citerons ceux des jeunes intellectuels Lega et autres qui se sont intéressés à l'étude de la culture Lega et autres cultures bantou qui ont certains traits communs dans les pratiques du mariage avec la culture Lega. Nous utiliserons aussi les écrits de certains administrateurs coloniaux qui ont œuvré au sein de cette culture.

L'observation documentaire consiste à étudier et à analyser les documents pour arriver à déterminer les faits dont ces documents portent des traces¹².

Pour ce qui est du questionnaire par entretien, il s'incarne dans l'interview qui, est selon Albert BRIMO¹³, « une technique qui a pour but d'organiser un rapport de communication verbale entre deux personnes, l'enquêteur de recueillir certaines informations et de l'enquêté concernant un objet précis. »

0.8. SUBDIVISION DU TRAVAIL

Notre travail comprend trois chapitres hormis l'introduction et la conclusion.

Le premier chapitre portera sur la considération générale où nous définirons les concepts clés et nous présenterons la société Lega.

Le deuxième chapitre portera sur les fiançailles et la préparation au mariage dans la société Lega. Nous parlerons aussi de la dot, ses sources et ses significations, des noces Lega, des caractéristiques du mariage Lega et en fin du divorce.

Le troisième chapitre et le dernier de notre travail portera sur l'évolution du mariage Lega où nous parlerons de la nouvelle conception et de la nouvelle forme du mariage Lega.

¹² A. MULUMBATI NGASHA, *Introduction à la science politique*, Ed. Africa, Lubumbashi, 2006, p.22

¹³ A. BRIMO, *Les Méthodes des sciences sociales*, cité par MULUMBATI NGASHA, Op. Cit., p. 24

CHAPITRE.I. GENERALITES

Dans ce chapitre il sera question de définir les différents concepts clés, à l'occurrence les concepts évolution, mariage, Lega, tradition et en fin modernité. Par la suite nous présenterons la société Léga qui est notre champ d'étude en donnant son aperçu historique, sa localisation, son organisation sociale et culturelle, son organisation politique et en fin son organisation économique.

I.1. DEFINITION DES CONCEPTES CLES

I.1.1. EVOLUTION

Dans ce point il sera question d'élucider le concept « évolution ».

Le terme évolution désigne tout type d'un ensemble de modifications graduelles et accumulées au fil du temps, affectant un objet, un être vivant et une population, un système, une pensée et le comportement.¹⁴

L'évolution culturelle, d'autres parts, est la transformation dans le temps des éléments culturels d'une société (les habitudes, les coutumes, la religion, les valeurs, l'organisation sociale, la technologie, le droit, les langues, les dispositifs, les outils, le transport,...), lesquels modifient légalement les individus.¹⁵

I.1.2. MARIAGE

Dans ce point il sera question de définir le concept mariage parce qu'il sera beaucoup utilisé dans notre travail.

Gilles Ferréol¹⁶ considère le mariage tout à la fois comme une cérémonie (civile ou religieuse), un acte symbolique et une institution sociale. Il représente aussi la légalisation de l'union entre deux personnes de sexe opposé soumis à des obligations réciproques et la reconnaissance de droits spécifiques.

¹⁴ <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Evolution>

¹⁵ <https://nospensees.fr/connaissiez-levolution-culturelle>

¹⁶ G. Ferréol (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 102.

Sur le plan anthropologique¹⁷, l'étude du mariage qui a inspiré beaucoup de travaux ne s'est réellement développée que dans le cadre d'une approche fonctionnaliste de cette institution. Dans ce cadre, le mariage est défini comme l'union d'un homme et d'une femme de manière à ce que les enfants qui naissent de la femme sont reconnus légitimes par les parents. C'est cette dernière qui nous intéressera beaucoup plus tout au long de notre travail.

Lewis H. Morgan, Engels¹⁸ cite trois formes de mariage qui correspondent aux trois stades de l'évolution de l'homme. Le mariage de groupe qui est caractérisé par la polygamie au sens originel : plusieurs femmes vivent à la fois avec plusieurs hommes. Les unions consanguines ne sont pas exclues et les enfants sont liés aux mères. Il s'agit là de l'état sauvage.

Le deuxième stade correspond au mariage apparié qui se caractérise par l'union d'un seul homme avec une seule femme. La polygamie considérée comme l'infidélité n'est permise qu'aux hommes. Les enfants sont liés à la mère. Les unions sexuelles commencent à être règlementées et ne sont plus permises entre consanguins. Il s'agit là de la barbarie.

La monogamie appartiendrait selon l'auteur au stade de la civilisation complétée par l'adultère et la prostitution. Entre le mariage apparié et la monogamie, se glisse au stade supérieur de la barbarie, l'assujettissement des femmes esclaves des hommes et la polygamie.

Sans l'isoler du fait familial, le mariage est aujourd'hui étudié comme une institution à part entière. D'autant plus que la situation qu'il crée implique l'existence de droits des personnes concernées et de devoirs régissant les relations entre les différents partenaires en cause (parents/enfants, mari/parents de la femme, femme/parents du mari, etc.). Vu de cette manière, les relations entre personnes dans le mariage ne concernent pas seulement les conjoints, mais aussi leurs groupes de parenté, et c'est de l'implication de ces groupes dans le mariage que cette institution tire une légitimité qui la distingue, notamment, du concubinage. Les auteurs ont aussi accordé une attention particulière aux modalités de transfert de biens qui, la plupart du temps, accompagnent le mariage.

Selon Pierre Bonte, l'un des aspects essentiel de cette ritualisation intense de l'institution matrimoniale consiste dans les transferts de biens qui interviennent à cette occasion et qui en soulignent la dimension collective : « Ce sont toujours deux familles, voire deux groupes,

¹⁷ P. Bonte, M. Izard, (dir.), *Op. Cit.* ; pp. 444-447.

¹⁸ F. Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Trad. De l'allemand par Jeanne Stern, Paris, Éditions sociales, 1983, 322 p.

lignagers par exemple, qui sont impliqués dans un mariage, et leurs relations se définissent à travers un code, centré sur ces transferts de biens, qui définit aussi leur statut collectif¹⁹ »

Dans le mariage coutumier, Le mariage unit un homme et une femme, mais les intéressés ne sont pas les seuls à donner leur consentement pour nouer ce contrat. Nous expliquerons cela dans le deuxième chapitre lorsque nous parlerons du mariage traditionnel Lega.

Il s'avère important de signaler que le mariage homosexuel n'est pas pris en compte dans le cadre de notre travail.

I.1.3. LEGA

Dans notre travail nous utiliserons le terme « Lega » pour désigner le peuple qui appartient à la culture des « Balega ».

Ce terme connaît plusieurs orthographes. Cependant il y a une distinction entre les termes « Rega » et « Lega » et le pluriel est « Warega », « Walega », rarement « Barega » ou « Balega ».

Le premier qui est incorrect est d'usage administratif. Il vient des Swahili qui dans leur langue confondent facilement le « l » et le « r ». Tandis que le second est le terme correct, c'est le terme utilisé par les autochtones.²⁰

« Lega » dans le langage du peuple signifie « Tous les hommes » (l'humanité). Aussi « Mulega » (Ba) signifie « l'homme » ; « Bulega » signifie le pays des Balega, « Kilega », la langue des Balega.²¹

D'où :

Mulega → l'homme

Bulega → le pays des Balega

¹⁹ P. Bonte « Mariage », in Massimo Borlandi et al, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005, p. 427

²⁰ Mutuza, Kabe, Cité par Mateso Mouke, *Mariage traditionnel Lega à la lumière de l'Évangile (cas de la zone de Mwenga)*, TFC en théologie, Faculté de théologie protestante au Zaïre, 1983, p. 4

²¹ Males J. et Bonne O., *Des peuplades du Congo-Belge*, Bruxelles, 1935, p.341-343

Kilega —————> la langue des Balega

I.1.4. TRADITION

La tradition désigne la transformation continue d'un contenu culturel à travers l'histoire depuis un événement fondateur ou un passé immémorial.

C'est l'héritage immatériel peut constituer le vecteur d'identité d'une communauté humaine, éléments pouvant contribuer à son ethnogénèse.

Dans son sens absolu, la tradition est une mémoire ou un projet, en un mot une conscience collective : le souvenir de ce qui a été avec le devoir de le transmettre et de l'enrichir.

Le concept de tradition relève un sens différent dans le mot « traditionalisme », qui représente une volonté de retour à des valeurs traditionnelles et non de transmission d'un héritage à travers l'évolution historique.²²

I.1.5. MODERNITE

La modernité en sciences humaines c'est un idéal-type au sens Weber, une construction théorique qui tente de correspondre à une réalité empirique historique.

Selon Georges Balandier, la notion de « moderne » sur laquelle repose celle de « modernité » est plus plurivoque.²³

En termes sociologiques, la modernité désigne selon Anthony Giddens « des modes d'organisation sociale apparus en Europe vers le 17^e Siècle et qui progressivement ont exercé une influence plus ou moins planétaire ».

Il en donne quatre caractéristiques institutionnelles : le capitalisme, la surveillance, l'individualisme, la puissance militaire.

I.2. PRESENTATION DE LA SOCIETE LEGA

I.2.1. APERCU HISTORIQUE

Le peuple Lega appartient au peuple africain du groupe Bantu. Ce peuple vit dans la zone forestière du Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo.

²² <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Tradition>

²³ Georges Balandier, Tradition et modernité, Dictionnaires des sciences humaines, PUF

Les Lega seraient venus de Bunyoro (en Uganda) et pénétrèrent le Maniema au 18^e Siècle par l'Est mais Vansina fait reculer cette date.

Ils seraient arrivés au Congo par les vagues migratoires bantu venues du Nord-Est.

Pour insister sur leur antériorité dans la région, Vansina dit que « les Lega sont plus anciens dans la région que les pasteurs Shi du Kivu ; ils doivent donc s'y être installés avant le 16^e Siècle, date à laquelle la présence Shi est signalée dans la région. »²⁴

Il n'y a que les Pygmées qui pourraient occuper la région bien avant leur arrivée.

La problématique de la date de leur migration constitue une sérieuse controverse en histoire entre divers auteurs qui s'y sont penchés.

Pour Vansina et Verhaegen, les Lega auraient migré vers le 15^e Siècle Après Jésus-Christ. Mais pour les auteurs comme Moeller, ils auraient migré entre le 17^e et le 18^e Siècle Après Jésus-Christ.

En ce qui nous concerne, nous ne pourrions prendre position en ce qui concerne la date exacte des migrations Lega puisque rien ne nous garantit cette certitude.

Mais comme nous pouvons le constater, ces migrations se sont effectuées durant plus d'un siècle, probablement du 15^e Siècle au 18^e Siècle, voire même au 19^e Siècle.

Plusieurs versions sont développées face à ces migrations. Pour Nicholas de Kun, les Lega seraient venus du Sud Est de l'Ouganda, ils auraient franchis la plaine s'étendant du lac Idi Amin aux volcans.²⁵ Moeller soutient que les Lega seraient venus de l'Uganda(Bunyoro). Ils seraient partis de la trouée de Rwenzori et auraient traversé la forêt de Masisi et de Walikale où ils auraient pris contact avec les Banyanga qu'ils quitteront en destination du Sud²⁶ avant d'atteindre Kakolo, dernier cite de leur migration situé au confluent de l'Ulindi et de la Lugulu. Ils auraient aussi décrit une trajectoire Est-Ouest, Sud-Ouest. Une autre version soutient que les Lega partis de Bunyoro se seraient dirigés d'abord vers l'Ouest jusque dans l'ancienne province Orientale où ils s'installèrent aux environs de Kisangani. Mais à la suite de l'hostilité des autochtones notamment des Wakansema (Kansema signifie en Kirega « Homme à peau

²⁴ Vansina, *L'introduction à l'ethnographie du Congo*, CRISP, Bruxelles, 1966, p.105

²⁵ De Kun, N., *L'Art Lega*, In Africa Tervuren, Vol VII, 1966, p.72

²⁶ Moeller A., *Les grandes lignes des migrations des Bantu de la province du Congo Belge*, IRCB, Bruxelles, 1936, p.10

claire »). Les Lega furent ensuite obligés de virer vers le Sud jusqu'au fleuve Lwalaba qu'ils remontèrent jusque dans la région d'Ubundu. Là aussi, les Lega se seraient heurtés à l'hostilité des autochtones Mituku qui les obligèrent à quitter la région. Ils s'enfoncèrent dans la forêt en remontant l'Elila et la Lowa affluent du fleuve Lwalaba qu'ils traversèrent pour en fin atteindre Kakolo.²⁷

Néanmoins, certains auteurs comme Verhaegen ne considèrent pas ces versions comme alternative. Verhaegen soutient qu'il s'agit de deux colonnes qui, de Bunyoro se seraient séparées en suite prenant deux voies différentes. La première celle de l'Est et la seconde celle de l'Ouest.²⁸ Et que Kakolo serait l'endroit où les deux colonnes auraient fait comme par hasard leur jonction.

Selon la tradition orale, une fois arrivés à Semliki, les Lega auraient passé par l'Ouest pour déboucher à Kakolo. Selon cette version de la tradition orale, les Lega poussèrent plus à l'Ouest pour atteindre l'Uélé. Ils continuèrent en suite jusqu'à Kisangani et Mabilabondo (c'est l'actuel Kisangani). Peu après ils arrivèrent dans la région d'Ubundu chez les Lengola (cette région s'appelait aussi Bilemba) avant d'atteindre les confluent du Lwalaba et de la Lowa, là ils construisirent des villages à Malomba et à Milangalanga. Ils furent en effet forcés de quitter la région parce que les Mituku se montrèrent très hostiles. Ils dirigèrent alors vers l'Amon de la Lowa qu'ils traversèrent ensuite et pénétrèrent dans la forêt entre la Lowa et l'Ulindi pour arriver en fin à Kakolo.²⁹

Les Lega, durant leur passage auraient copié certains éléments culturels des peuples trouvés sur place tout comme aussi auraient copié les leurs comme « inter-acculturation » de deux cultures en contact. C'est ce qui prouverait, peut être cette ressemblance des cultures entre le Peuple Lega et quelques peuples de l'Ouest comme les Bakumu, les Banyamituku, ... qu'ils auraient croisés dans le cours de leur itinérance vers le Kivu.

Il convient de noter que les traditions orales font mention d'une guerre appelée « Bukutu » avec les Kasamele ou Kansemane (Kansemane signifie semi albinos ou homme à peau claire)³⁰, peuple à peau claire, cette guerre aurait eu lieu vers le XVIIIe Siècle au Bunyoro et plus

²⁷ Amisi Tchomba, UNERGA : Expression culturelle et politique des Warega au Kivu (1949-1964), Mémoire de licence, 1981-1982.

²⁸ Verhaegen, B., Rebellions au Congo T2, CRISP, Bruxelles, 1966, p.110.

²⁹ Omari Musafiri Bina Lofombo, L'Evolution du mariage coutumier chez les Lega de Pangi ; de 1900 à nos jours, Mémoire en Histoire, 1994-1995, ISP/BUKAVU, p.9

³⁰ Omari Musafiri Bina Lofombo, Ibid., p.9

précisément dans la vallée de Muzuzu où les descendants de Munanga se seraient révoltés contre l'exploitation des Kasamale.

Les Lega seraient aussi entrés en guerre avec les Kambimbi de Benia mituku pendant qu'ils remontaient le Lwalaba. Cette guerre aurait eu lieu quand ils s'installèrent à Matomba et Milangalanga, fief du chef Kituku Kambimbi.³¹ C'est après ces guerres que les Lega s'étaient installés à Kakolo au confluent de la Lugulu et de l'Ulindi (dans l'actuelle zone de Shabunda) où se fit leur dernière dispersion qu'on pourrait situer à la fin du XVIIIe Siècle et le début du XIXe Siècle. Au même endroit seraient nés les ancêtres Lega selon la tradition orale : Kisi des Bakisi de Shabunda, Beia des Benya-Musange (Kalina). Suite à un conflit avec les descendants de Kisi à Sava avec les Balega, le groupe d'Ikama (Pangi) partit vers le Sud-Est poursuivi par les Bakisi qui s'installèrent entre Lowa et Ulindi. L'avant-garde des Lega occupa la région de Mulungu, dont Mwenga fut le chef.

Les Lega seraient influencés par les Pygmées Twa qu'ils avaient rencontrés sur la terre qu'ils occupent. Mais cette influence est estimée nulle, si pas négligeable par Verhaegen.³² Cette opinion est justifiée par le fait que l'on ne trouve pas la trace de la culture Twa chez les Lega, qui ne se servent pas notamment de l'arc, qui est un instrument favori utilisé par les pygmées dans la chasse. Mais Nicholas de Kun³³ insiste sur cette assimilation. Des envahisseurs Lega auraient trouvé des pygmées dispersés qu'ils ont assimilés en partie, surtout dans les monts Itombwe au Sud de Mwenga. Au cours de leur dernière migration, certains parmi les Lega se seraient mêlés aux Bembe et aux Nyindu (entre Mwenga et Bukavu).

Signalons que Corbisier³⁴ affirme à cet effet que le clan Banyindu de Lwindi serait lui-même produit des métissages entre les Lega de l'Ouest et des Pygmées. Ces derniers auraient constitué un grand royaume à Itombwe sur le mont Mukuye à la frontière d'Uvira, de Kabare et de Fizi et dont le chef était Mukila et Musale.³⁵ Les autres Lega auraient formé le groupe Baleka-

³¹ Omari, M. B. L., Ibid., p.10

³² Verhaegen, B., Rébellions au Congo, T2, CRISP, Bruxelles, 1969, p.23

³³ De Kun, Op. Cit. p.72

³⁴ Corbisier. F., cité par Mumbé Kapingi Kabungulu Mwene Kitamba, Dispersion des Banyindu et leur dispersion dans les ethnies voisines ; cas des Balega de Mwenga (Fin 19^e Siècle-1964), 1982-1983, p.11

³⁵ Corbisier F., Les Rites chez les Bashi et les Bahavu, thèse de doctorat en Sciences Sociales, U.L.B, 1971-1972, p.32

Mituku entre Lomami et Lwalaba au Nord de Lokandu.³⁶ Selon Biebuyeck³⁷, les Lega ont des affinités culturelles, généalogiques et linguistiques avec les Bembe, les Nyindu.

Brossons cette influence ou affinité culturelle entre les Lega et les Nyindu. Au cours de leur migration, une partie du groupe d'Ikama continua sa route en remontant l'Elila jusque dans la région de kitutu. Ce seront les Wamuzimu de Mwenga (les Bashimwenda, les Bambula, les Bakuti, ...).

L'autre groupe remonta les rivières Lugulu et Ulindi et s'établit sur les terres basses de « Kyabunda » (Shabunda). De kitutu vers le Nord, cette dernière phase de migration se déroule pendant tout le 19^e Siècle.³⁸ Leur arrivée dans la collectivité de Wamuzimu (collectivité des Banyindu) s'est effectuée à une période postérieure comme l'affirme Verhaegen.³⁹ Et des guerres intestines (bita bya ngabo) poussent certains clans Lega à quitter Shabunda pour Kitutu⁴⁰

Les migrations des Balega vont s'effectuées dans les frontières prétendues par les Banyindu causées par la présence arabe au Bulega mais la date de la présence arabe au Bulega (Kitutu) n'est pas connue. La présence arabe dans le Sud et l'Ouest de la future chefferie Wamuzimu a constitué une menace dans ce sens que celle-ci a vu une partie de ses habitants déportée vers l'intérieur. Ce qui entraîna la famine, l'insécurité totale dans la région, l'affaiblissement du pouvoir des Bami, ...

Suite à ces invasions, les relations de bon voisinage entre les Nyindu et les Lega furent renforcées. Il va alors exister entre les deux groupes un sentiment de solidarité, de fraternité, ils vont aussi effectuer les échanges matrimoniaux et culturels qui vont amener la fusion entre ces deux groupes. Les Lega prétendent selon Biebuyeck que les Bangubangu (Kabambare) sont leurs neveux et ils s'appellent les oncles ou « Bayomba ».

Les Lega divisent leur région en deux parties : le « Milanga » et le « Ntata ». Delhaise, premier administrateur du poste isolé de Shabunda ; appelé par les indigènes « twamamzuri » (Monsieur le bon) et premier ethnographe à avoir fait la monographie complète des Lega, a aussi cette division fictive de la région en deux parties : le Malinga ou l'Ouest et le Ntata ou l'Est. Notons

³⁶ Omari M. B. L., Op. Cit. p.10

³⁷ Biebuyeck, cité par Verhaegen, Op. Cit. p.23

³⁸ Polepole, I., Histoire de la collectivité Wamuzimu, TFE, ISP/BUKAVU, 1976, p.24-27

³⁹ Verhaegen, Op. Cit. p.15 et 25

⁴⁰ Kalala, interrogé à Bukavu le 22 Aout 2017

qu'une légère différence dans la façon de parler accentue cette division, si superficielle soit-elle, exerce une certaine influence dans les relations entre ces deux ensembles et menace le plus souvent l'unité effective des Balega. A ce sujet, les événements politiques des années soixante avaient tendance à diviser et à différencier les Balega de l'Est qui subissaient l'attraction de Bukavu des Balega de l'Ouest qui subissaient celle de Kindu. En dépit de cela, le Murega de Malinga ne se considère pas plus Murega que son frère de Ntata et inversement. Trois éléments renforcent et assurent l'unité des Balega, il s'agit de la référence à un ancêtre commun « Lega » qui a donné le nom à la tribu, de l'unité culturelle qui a été conservée et développée au cours des années par certaines institutions sociales comme le « Bwami » et le « Bwali » et en fin le Kirega qui est la langue de tous les Balega.

I.2.2. LOCALISATION DE LA SOCIÉTÉ LEGA

Géographiquement, le pays des Lega se divise en deux parties nettement différentes et dont les sociologiques demeurent aussi fictives qu'arbitraires : la partie orientale est froide et humide, avec des terres rocheuses et pauvres, des pluies accompagnées souvent des chutes de grêle et des tempêtes violentes. Cette partie s'appelle « Ntata ». Elle est appelée ainsi à cause de son altitude élevée, et c'est là que tous les grands cours d'eau du pays Lega ornent leur origine. Il s'agit d'Elila, d'Ulindi, de Zalya, etc.

Par contre, la partie occidentale appelée le « Malinga » apparaît comme le pays des terres riches, le pays d'abondance avec une végétation plus exubérante. C'est la partie préférée par presque tous les Lega à cause de sa production agricole de loin abondante que celle de la partie opposée, orientale.

C'est ainsi qu'elle semble être la plus peuplée. Suivant cette division, notre champ d'exploitation (la zone de Mwenga) est localisé presque complètement dans le « Ntata » excepté la partie Sud-Est de la collectivité de Wamuzimu. Selon les limites tracées par l'administration coloniale, la zone de Mwenga est l'un de trois territoires occupés par les Lega.

Les autres sont : la zone de Shabunda dont la superficie est de 25816 Km² et celle de Pangi avec une superficie de 14542 Km². La première est située dans la Province du Sud-Kivu et la seconde dans celle de Maniema.

Située à l'Est de la République Démocratique du Congo, le territoire de Mwenga est situé entre 27° 30' et 29° de longitude Est et entre 29° 36' et 4° de latitude Sud.

La zone de Mwenga a une superficie de 11. 172 km² et englobe environs un quart de pays des Lega qui couvre 45000 km².⁴¹

Suivant toujours ces limites, la zone de Mwenga est limitée comme suit :⁴²

- Au Nord par le territoire de Walungu suivant la rivière Kadubo et Ulindi,
- A l'Est, le territoire d'Uvira suivant la crête montagneuse de la chaîne de Mitumba qui comprend le lac Lungwe et ses marécages, les monts Mugogo et Kalenga, les rivières Musondyo et Bitshombo,
- Au Sud-Est et au Sud nous avons le territoire de Fizi suivant les rivières Elila, Muloko, Minembwe, Yile, Malingili et Kitongo.
- Au Sud-Ouest et à l'Ouest, nous trouvons le territoire de Shabunda suivant les rivières Kitongo, Lwino, Sobwe, Kamiele, Elila et Ulindi.

Actuellement le territoire de Mwenga comprend cinq collectivités (chefferies) à savoir la grande collectivité de Wamuzimi avec 6225 km², par la suite celle d'Itombwe avec 3500 km², en suite vient celle d'Ulindi avec 856 km², puis celle de Burinyi avec 325 km² et en fin celle de Luwindja qui mesure 183 km².

I.2.3. ORGANISATION SOCIALE ET CULTURELLE

L'organisation sociale Lega est du type segmentaire ou patriclan. L'unité sociale de base est le clan, qui possède à son sein un dynamisme et un processus de fission permanente qui le soumettent continuellement au morcellement en segments de plus en plus nombreux et indépendants. Toutefois, les liens de familles restent intacts et respectés.⁴³

La société Lega est constituée de plusieurs clans subdivisés en familles. Il s'agit des familles élargies où il n'y a pas seulement un père mais des pères et Kasindi⁴⁴ annonce à ce sujet : tous les Warega qui supposent avoir entre eux quelques liens parentaux, même très éloignés se déclarent frères.

⁴¹ Lunanga et Kasongo, Légitimité du pouvoir chez les Balega, cas de la zone de Mwenga, collection études, n° 4, CERUKI, BUKAVU, 1982, p.8

⁴² Mutiki Lutala, Essai sur l'exercice du pouvoir politique, chez les « Banyindu » des origines jusqu'en 1977, mémoire de graduat, ISP/BUKAVU, 1977, p.6

⁴³ Bukanga M., L'initiation Rega face à la morale chrétienne, thèse de doctorat en théologie morale, inédit, Pontificia universitas Laternansis, Rome, 1973, p.23

⁴⁴ Kasindi B. Op. Cit., p.15

Au sein de la famille, le père reste le chef et a sous ses ordres sa femme et ses enfants. Cependant il ne le traite pas en sa guise.

En ce qui concerne le divorce, il est permis avec l'accord des parents. Dans une telle situation les parents de l'épouse sont tenus de restituer la dot. En cas de décès de l'épouse, ses parents doivent être dédommagés, c'est que les Lega appellent « Idego ».

De même les enfants jouissent d'un droit d'asile chez leurs oncles (maternels) quand ils sont lésés chez eux. Chez les Lega la polygamie est très fréquente, ma première épouse est la deuxième personnalité dans le foyer après le mari et assume l'intérim à l'absence de ce dernier. Elle supervise toutes les activités féminines et les autres femmes travaillent sous sa direction. Le contact entre le gendre et la belle-mère sont souvent moins fréquents. Lorsqu'ils se parlent ils ne se fixent pas du regard, cela serait, selon les Lega, une marque de respect mutuel. Lorsque le gendre rend visite à sa belle-famille, on doit lui égorger un coq en premier lieu. Le clan est composé par l'ensemble des familles se déclarant issues d'un ancêtre commun dont les membres vivent dans un même village ou des villages différents. Il prend toujours le préfixe de « naba » devant le nom de celui qui est supposé en être l'ancêtre. On dira par exemple « Nabanenge » pour désigner le clan « Nenge ». Muzalia⁴⁵ estime que le clan chez les Lega a son organisation « il est l'unité sociale, politique, religieuse et économique dans laquelle chaque individu a sa place conformément à des traditions et à des usages que les anciens et les autorités du clans ont l'impérieuse mission de faire respecter ».

A l'arrivée des européens on fera des chefs de clan des notables, actuellement chefs des localités.

Chez les Lega il existe un rite de passage ou de circoncision ou d'initiation ou encore de consécration. Nous appelons rite d'initiation une introduction des candidats adolescents à la vie d'adulte. Cette initiation est de deux catégories : le Bwali et le Bwami. Le Bwali concerne les jeunes gens uniquement. Ne peut accéder au Bwami que celui qui est passé par la petite initiation (Bwali), qui est aussi la plus fondamentale.

Dans cette pratique nous allons dégager seulement l'aspect éducatif de la circoncision qui soit utile pour notre travail.

⁴⁵ Muzalia Waky, Essai sur l'organisation sociale, politique et économique chez les Bakisi de Shabunda, Mémoire de graduat en géographie, ISP/BUKAVU, 1973, p.16

D'après Mango⁴⁶, le Bwali est une personne morale surhumaine et mystérieuse institutionnalisée. C'est l'esprit même qui anime le néophyte, pouvons-nous ajouter.

Il est au-dessus des communautés et des individus et aussi au-dessus de toutes les coutumes et des institutions. Il est la première autorité de Bulega revêtue de pouvoir suprême en raison de son institution.

Pour le jeune garçon, cette formation part du toit familial, au village jusqu'au Lubunga pour s'achever dans un camp d'initiation où les jeunes sont soumis à une stricte discipline, à des durs épreuves physiques et morales requérant courage et endurance. Ils y sont informés de tous les mystères de la vie des hommes adultes et initiés à la sagesse de l'ethnie : contes, proverbes, devinettes, chants, préceptes, tabous et interdits moraux.⁴⁷

Comme nous le savons, chaque institution a un rôle à jouer et un but à atteindre dans la société.

Ainsi pour E. Mircea, le Bwali peut avoir le rôle public, celui par lequel s'effectue le passage de l'enfance ou de l'adolescence à l'âge de l'adulte⁴⁸ et qui est obligatoire pour tous les membres du groupe ou de la société.

C'est dans ce sens que le Bwali constitue une école, un organe public des mutations qui, d'après lui, est chargé d'instruire et d'éduquer. Ainsi on constate que l'aspect fondamental du Bwali c'est l'éducation et la culture.

Quant au but, Mulyumba mentionne qu'il consiste à donner aux jeunes une éducation virile, les introduire aux grands mystères de la vie, à rendre le jeune garçon une personne accomplie répondant à son modèle social, une personne au courant des choses cachées et capable d'entretenir une femme.⁴⁹

Pour ce qui est du Bwami, nul ne peut prétendre en connaître le secret à part ceux qui ont été initié jusqu'au degré suprême de cette association, mentionne Mutuza.⁵⁰ C'est ainsi que nul ne

⁴⁶ L.B.P. Mango, Education et formation de la personnalité du garçon chez les Balega du Kivu au Zaïre, Mémoire de Licence, U.C.L, Bruxelles, 1974, p.151

⁴⁷ M.M. Bukanga, L'Initiation Rega face à la morale chrétienne, thèse de doctorat, Academia Alfonsia, Rome, 1973, p.189

⁴⁸ E. Mircea, cité par I.M. Mulyumba, Quelques aspects de la religion Lega du type traditionnel, Mémoire, U. Lov. Kin., 1967, p.72

⁴⁹ Mulyumba, cité par Mateso Walubila, L'Education morale Lega face à l'éducation chrétienne, TFC en théologie, I.S.T.E.K.I./BUKAVU, 1989, p.35

⁵⁰ K. Mutuza, Culture et développement au Kivu, Cas du Bwami Lega, in la problématique du développement au Kivu, 3^e colloque du CERUKI, I.S.P./BUKAVU, 1983, p.391

peut prétendre nous en donner une définition autre que descriptive parce que les initiés eux-mêmes sont tenus au secret le plus absolu.⁵¹ Nous observons ainsi qu'il s'agit d'une société fermée. En dépit de ce fait, les résultats des ethnologues, des anthropologues et de ceux qui se sont intéressés au Bwami est à considérer.

En effet, d'après J. Vansina⁵², le Bwami Lega était une superstructure qui affermissait les relations à l'intérieur des lignages et des clans et fournissait des grades et des titres plein de prestige et de symboles et formait des systèmes de valeur et d'idéologie très riches.

Quant à Biebuyeck et Delhaise, le Bwami est une association hiérarchique socio-politique constituant le pivot et la pierre angulaire de toute la structure sociale de toute la société Lega.⁵³

Pour Biebuyeck seul, c'est une institution de toute la société Lega, gardienne et promotrice de toutes les valeurs sociales, morales, religieuses, ainsi que politiques, intellectuelles et artistiques.⁵⁴

Nous constatons d'après ce qui précède que le Bwami est le garant de toutes les valeurs éducatives dans le milieu Lega.

En ce qui concerne sa structure sociale, Bilembo montre qu'il s'agit d'une association hiérarchique non héréditaire à caractère ethnique, instituée par les Balega en vue d'organiser et de régler toutes les activités de la tribu Lega.⁵⁵

De nos jours selon Mango, le Bwami Lega est une institution sociale, fondée par les Balega pour un but complexe qui nous paraît être le parachèvement de la formation morale de l'élite Lega dans la vie individuelle et sociale. Dans ce code moral, ajoute Mango, se trouve la proclamation de l'indissolubilité du mariage, les principes sur le droit et sur les vertus de prudence, de justice, de force, de courage, de modération, de tempérance, de l'honneur à rendre aux supérieurs, de l'honnêteté du sens de devoir et de responsabilité.⁵⁶

Entant qu'une école, le Bwami procède à des grades différents. Pour passer d'un grade à l'autre, il faut des cérémonies initiatiques qui le permettent. Nous n'allons pas parler ici de ces grades.

⁵¹ K. Mutuza, Op. Cit., p. 391

⁵² J. Vansina, Introduction à l'ethnographie du Congo, EUC, Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi, 1966, p.110.

⁵³ Biebuyeck et Cdt. Delhaise, cités par M.M. Bukanga, Op. Cit. p.162

⁵⁴ Biebuyeck, Op.Cit., p.163

⁵⁵ Bilembo, cité par N. S. Zaina, La musique de « UMWALI » chez les Lega de Pangi, TFE, I.N.A., Kinshasa, 1984, p.41-42.

⁵⁶ Mango ; Op. Cit. p.16

I.2.4. ORGANISATION POLITIQUE

Ici nous allons juste brosser l'organisation politique des Lega et nous n'allons pas vraiment entrer en profondeur.

Chez les lega, l'organisation politique ne connaît pas d'autorité centrale proprement dite, mais seulement des petites nations à base clanique⁵⁷. A la tête de chaque clan on trouve un chef appelé " Mwigya Kisi »⁵⁸.

Ce dernier est généralement l'aîné « nkula » du clan.

Dans l'exercice de son pouvoir, il est assisté d'un conseil de sages " les Ntundu " dont la plupart sont les plus gradés de l'association Bwami. A côté d'eux, les Ngatu ou Basunguzi jouent le rôle des conservateurs de la coutume et des juges. Ils instruisent les affaires qui sont tranchées en dernière analyse par le Mwigya Kisi.

Le pouvoir est héréditaire suivant l'ordre de progéniture. A la mort de Mwigya Kisi, c'est au nkula, l'aîné que revient le pouvoir. Pour être désigné Mwigya Kisi, le conseil tenait à compte des conditions suivantes : l'intelligence, la bravoure, le respect de la tradition, l'obéissance envers tous les membres du clan, avoir une maison, un champ, être capable de procréer, avoir une connaissance profonde sur le rite d'initiation et sur les autres coutumes, l'éloquence, l'honnêteté, être le fils du l'ancien chef de clan.

Toutefois, le Nkula peut-être empêché de prendre la succession soit qu'il est malade, soit qu'il manque de savoir-faire.

De sa part, l'abbé Bukanga⁵⁹ trouve que la société traditionnelle Lega connaît deux types de pouvoir : le pouvoir purement politique et le pouvoir constitué par les dignitaires du Bwami.

Le premier pouvoir vient de la position de l'individu dans sa famille et de sa famille dans le clan. Le second vient du fait que dans les sociétés du type bantu, le social et le religieux s'entremêlent.

⁵⁷ Wabula B., Histoire de la mission protestante B.A.M.S. ; dans la zone de Shabunda, mémoire de graduant en histoire ISP/BUKAVU, 1975, p.8

⁵⁸ Mwigya-Kisi ou néné kisi signifie Maître du Pays.

⁵⁹ Bukanga, Op. Cit., p. 44

I.2.5. ORGANISATION ECONOMIQUE

Dans ce point nous examinerons les aspects suivant : l'agriculture, l'élevage, la chasse, la métallurgie, le sel et le sous-sol.

A. L'agriculture

La banane constitue la culture principale chez les Lega. A côté de la banane, les Lega cultivent le manioc, l'arachide, le maïs et l'igname. Le palmier n'était pas connu mais on recevait l'huile qu'exportaient les voisins.

Vansina trouve quelque chose de particulier dans la technique agricole Lega : « on plantait les pieds de bananiers avant de brûler les débris de l'abbatis. Après le défrichage, les femmes s'occupent de tous les travaux des champs, semailles et récolte »⁶⁰

Avec l'arrivée des Arabes dans la région, la culture du riz fut introduite. Celle-ci est sur le point de supplanter les autres cultures à cause de sa valeur commerciale.

B. L'élevage

Les Lega n'ont pas la vocation pastorale. Nous citerons cependant quelques animaux domestiques comme la chèvre, le mouton, la poule, abandonnée à eux-mêmes, aucun soin particulier n'est apporté à la bête. On élève aussi quelques chiens destinés à la chasse.

C. La chasse

Comme les autres habitants de la forêt, les Lega sont bien versés dans le métier des chasseurs.

Nous distinguons trois sortes de chasse : la chasse aux filets, le piégeage et la pêche.

En ce qui concerne la pêche, on distingue deux catégories de pêche chez les Lega : il y a la pêche réservée aux hommes et celle réservée aux femmes.

Les hommes pratiquent la pêche à la ligne avec un hameçon. Les femmes quant à elles pratiquent la pêche musago. Elles construisent des digues à travers les petites rivières et attrapent les poissons à l'épuisette (butile) ou à main après avoir vidé l'eau.

⁶⁰ Vansina, J., Op. Cit., 1966, p. 106

D. La métallurgie

Avant l'arrivée des Européens, les Lega connaissaient déjà la technique de l'extraction du fer. Un gisement se trouvait à Mukombe, village Kitangi à 11 km des mines d'étain de Kampone dans la collectivité d'Ikama. L'extraction du fer était précédée d'une cérémonie : on invoquait d'abord les ancêtres pour la réussite de l'opération. On sacrifiait un coq que consommaient sur place tous les participants à l'opération.

La veille de tout travail, les spécialistes en cette matière ne peuvent pas s'approcher des femmes. Avec le fer trouvé, les forgerons souvent en minorité, fabriquent soit la machette (mugusu), soit une hache (isaga), soit une lance (isumo), soit un couteau (mwene), etc.

E. Le sel ou Munkange

Les Lega précoloniaux assaisonnaient leur nourriture du sel qu'ils trouvaient de deux manières : soit le recueillir dans les sources salées, soit l'extraire des cendres de certaines herbes.

F. Le sous-sol

Le sous-sol de la zone de Mwenga tout comme de toute la région de l'Urega renferme beaucoup de minerais. La preuve en est que les sociétés minières du Kivu ont basées leur centre dans l'Urega. C'est le cas par exemple de la société minière des Grands Lacs (M.G.L.) dans les temps, de la SOMINKI, etc.

Ces sociétés exploitent essentiellement les minerais d'étain et d'or.

G. La monnaie

La forme la plus connue d'échange par les Lega était le troc. Mais à l'avènement du Bwami, le peuple Lega inventa sa monnaie qu'il appela « Mosanga ou mbémbé ».

Delhaise a défini cette monnaie comme étant constituée des rondelles découpées dans les coquilles de gros escargots.⁶¹

Cette monnaie jouait un grand rôle dans le paiement de la dot, à monter de grade au Bwami et à payer les produits de la forge et ceux de la poterie.

⁶¹ Delhaise, Ch, Les Warega Congo belge, Bruxelles, 1909, p. 86

CHAPITRE. II. MARIAGE TRADITIONNEL LEGA

Il sera question dans ce chapitre de voir comment les Lega datant ont appliqué leur éthique conjugale et familiale pour mieux comprendre les pratiques quotidiennes de leur vie et les structures mêmes de leur société. Cela nous permettra de mieux comprendre le mariage moderne Lega en confrontant les données du passé aux données actuelles dans la même société.

Sur ce nous allons essayer de voir quelle était la conception Lega du mariage et quels en étaient les buts. Par la suite, nous parlerons successivement des fiançailles, de préparation au mariage, de la dot, de la cérémonie d'entrée, du transfert de l'épouse au domicile du mari et en fi, des conseils au jeune couple avant la consommation du mariage.

En effet, le mariage traditionnel a plus d'une définition. Pour le cas présent, nous en retiendront quelques-unes seulement. En fait, le mariage traditionnel est le mariage conclut selon les traditions ou selon la coutume. C'est pourquoi il est une institution qui ne saurait pas être modifiée au gré de chacun et ceux qui s'y engagent doivent accepter des engagements prédits.⁶² Et Mulago ajoute que le mariage est une institution sociale et civile, réglée par des lois et des coutumes propres à chaque peuple et à chaque milieu culturel.⁶³

Le docteur Bols définit aussi le mariage comme une union socialement acceptée entre un homme et une femme tel que les que les enfants auxquels les deux partenaires vont donner naissance, soient reconnus comme progéniture légitime.⁶⁴ Le mariage dans la société Lega datant est avant tout un contrat entre les parentèles : il produit l'alliance non seulement entre chaque époux et les parents de l'autre (comme chez les blancs) mais aussi entre les deux parentèles. Il crée une pseudo-parenté, l'alliance, il fait de chacun de ces deux époux membre de la famille du conjoint car les deux familles auxquelles ils appartiennent restent alliés par leur

⁶² Binet Jacques, *Le mariage en Afrique noire*, Cerf, Paris, 1959, pp.55-56

⁶³ Mulago V., *Le Mariage chrétien en Afrique*, p.130, in *Revue de clergé Africain*.

⁶⁴ A. Bols, *Les institutions à la sociologie africaine*, B.E.C., Kinshasa, 1970, p.28

mariage. C'est ainsi que selon les mœurs Lega, lorsque le mariage est réalisé, chacun des époux sait qu'il a une nouvelle famille sur laquelle il peut compter. De ce fait, le mariage traditionnel Lega dit-on, est une pièce de théâtre car il vise à faire intervenir d'une façon très active chaque membre de deux communautés : parents, frères, oncles y ajoutent un rôle plus ou moins grand. Celui qui ne participe pas est rebelle, anormal, et son indifférence est souvent considérée comme une malédiction pour la communauté dont il fait partie. C'est pourquoi la société traditionnelle Lega ne connaît pas le célibat comme un état et ne lui attribue aucune valeur. Le souci de chaque individu est de voir se multiplier ses descendants car la longueur d'une vie se mesure par le nombre des générations dont on est fondateur ou fondatrice. Ainsi, un « Mutandala » (un adulte qui refuse de se marier) est considéré comme ayant rejeté sa société. Souvent il devient une menace pour ses frères, on doit donc perpétuer le clan. Et mourir sans être marié ou sans enfant c'est complètement s'effacer de la communauté humaine et perdre à même temps sa survie personnelle.⁶⁵

C'est pourquoi chez les Lega le mariage et la procréation forment un tout indissoluble et le mariage sans procréation est incomplet. La procréation, quoique but fondamentale, n'est pas le seul but. On se marie aussi pour consolider sa position dans la société, dans la communauté. La différence de statut entre un célibataire et un marié est significative à tel point que celui-là n'a pas le droit de traiter les affaires des gens murs. Il y a aussi un autre but que l'on a souvent ignoré, c'est le goût de la sexualité et des entraides mutuelles. Un jeune homme qui se marie est poussé d'abord par la satisfaction du besoin sexuel et le besoin d'avoir une aide pour s'assister mutuellement. On dirait même que c'est le premier but du mariage et non la procréation. Cela est si vrai que si ces besoins ne sont pas satisfaits, il y a motif à divorcer. Pour soutenir que le but principal du mariage en Afrique est la procréation équivaut à dire que le mariage est nécessairement sujet à la dissolution si, après quelques années d'existence il n'a pas été fécond. Pourtant nous constatons que si la femme est une travailleuse, qui a de bonnes qualités, elle est gardée au foyer. Cependant le mari, dans le but de procréer, prend une seconde épouse, c'est là l'une des causes de la polygamie. Bien qu'elle soit stérile, elle reste toujours la maîtresse de la maison, tandis que la seconde femme sera une aide. Si non, l'homme Lega devrait tâter le terrain avant de se marier. Ainsi, il devra essayer plusieurs femmes avant d'en épouser une. Ainsi donc, le but du mariage est avant tout, de permettre à l'homme de vivre

⁶⁵ Kikweta M., Cours de sociologie religieuse, donné à l'ISTKI, 1983, Inédit, cité par Mateso Mouke, Mariage traditionnel Lega à la lumière de l'évangile, cas de la zone de Mwenga, mémoire de licence, Faculté de Théologie Protestante au Zaïre à Kinshasa, juillet 1983, p.10

heure et d'acquérir la confiance de ceux qui l'entourent. C'est justement cela qui justifie de longues préparations des futurs époux au mariage, des fiançailles prolongées et le consentement des parents que nous verrons dans les pages qui suivent.

II.1. LES FIANÇAILLES ET PREPARATION AU MARIAGE

Avant de parler des fiançailles, nous estimons qu'il est nécessaire de voir d'abord comment les enfants Lega étaient préparés à la vie de l'adulte et à la vie conjugale.

II.1.1. PREPARATION A LA VIE CONJUGALE

Soucieux des intérêts de leurs enfants, les parents Lega devaient initier les enfants à la vie d'adulte, cette initiation consistait à exécuter un certain nombre des tâches et à un rite de passage qui couronnait le processus des apprentissages. Certainement, cette initiation différait selon les sexes. C'est à partir de celle-ci que l'on pouvait dire l'enfant est éduqué car un homme sans éducation ignorait les usages de la société.⁶⁶ Du côté du jeune homme dès le bas âge, il devait accompagner son père au champ et quelques fois à la chasse. Etant donné qu'on est encore enfant, son rôle est de transporter les outils du père. Cependant à cet âge il ne fait rien, il n'est qu'un simple observateur, soit à la chasse ou à la pêche. D'abord, il se met à côté du père dans le champ, en suite avec l'âge et l'expérience acquise, l'enfant va quitter le champ de la famille et va essayer de cultiver son propre champs à côté de celui de la famille. A côté de ce travail de champ, le jeune homme doit apprendre à construire sa case. C'est ainsi que chez les Lega chaque homme devait avoir construit une case avant de songer à se marier. Il est également initié à tendre des pièges et de pêcher, suivant qu'il est un riverain ou montagnard.

Dans ce dernier cas, le jeune homme apprend d'abord à capturer certains gibiers tels que les rongeurs (Mukumbi, Sengyi), en suite des antilopes (Mubale) et en fin « Tundu » ou le sanglier (Gulube). Cette classification des gibiers a son importance. C'est elle qui détermine l'habileté et la maturité des jeunes hommes chez les Lega. Le soir, alors que sa sœur se trouve dans la cuisine, le garçon, à côté des vieillards au tour du feu ou dans le « Lusu » ou « Lubunga »⁶⁷,

⁶⁶ Ngoma Ngambu, *Initiation dans les sociétés traditionnelles africaines*, PUZ, 1981, p.21

⁶⁷ Le Lubunga ou Lusu est une case à deux ou trois portes située au milieu du village où les hommes passent la plus part de leur temps le matin comme le soir. Cet endroit où les hommes prennent leur repas et leur repos, ils y tiennent des réunions et des assemblées de toute sorte, ils discutent, ils prennent des décisions communes. Bref, un lieu d'éducation pour les jeunes hommes, ils y accueillent les hôtes de passage, et y ils célèbrent les cérémonies religieuses,... Une femme ne peut aller au Lubunga que quand elle y est appelée ou quand elle a un sérieux problème.

écoute les comtes (Mishumo), les devinettes (Mashinde), des proverbes qui contiennent des préceptes, les règles du savoir-vivre qu'on lui prodigue.

Certes, le travail du champs, la construction de la case, la capture des gibiers et les comtes ou les proverbes sont les moyens que les Lega traditionnels ont patiemment utilisé pour chercher les attitudes efficaces d'un comportement individuel et social aptes à favoriser la vie conjugale. Mais une éducation complète, il est obligatoire qu'un jeune homme Lega passe par un rite qui garantit son éducation. Chez les Lega ce rite de passage s'appelle le Bwali. Chez les Thongas, les Sauros et les Lombas de l'Afrique du Sud l'initiation de ce genre porte le nom de « Ngoma », chez les Tshokwe on dit le « Mukanda » ou le « Tshimvula », tandis que chez les Bakongo on parlera de « Kimpasi ». Son but était, outre la circoncision, de donner aux jeunes une éducation virile, les introduire aux mystères de la vie, rendre le garçon une personne accomplie, répondant à son modèle social, une personne devant être au courant des choses sacrées réservées aux initiés, capable d'entretenir une femme.

De même, le professeur Ngoma affirme que l'admission au statut de l'adulte doit se faire par l'entrée à l'initiation.⁶⁸ Celle-ci lui ouvre à un processus de formation et d'instruction jusqu'à son mariage vers l'âge de 25 ans ou plus. C'est pourquoi M. A. Van dit que la discipline de « Ngoma » est stricte et avoue que les écoles ne tiennent pas aussi les élèves comme les font les initiateurs de la circoncision en Afrique Noire.⁶⁹ Ainsi, le Bwali constituait jadis la plus grande traditionnelle des Lega. Elle fournissait aux jeunes initiés une formation morale, intellectuelle, artistique et sociale. Un fait semble étranger aux européens ou aux africains imbus d'occidentalisme ; c'est que les filles Lega refusaient parfois d'être mariée par ceux qui ne sont pas passés par cette école de la vie qui était un véritable champ de formation à la vie de l'adulte. La fille de son côté se confiera aux travaux de ménage, de champs et de nourrice.

Au village, la petite fille commence très tôt matin à aider sa mère dans les travaux de ménage. Après les travaux matinaux, elle doit accompagner sa mère au champ. Le travail le chams terminé, elle doit couper les bois et les amener au village. Au village, après avoir posé le fagot, elle devra immédiatement passer à la rivière, si elle n'avait pas puisé de l'eau avant d'aller au champ. De son retour de la rivière, elle doit parfois piller ou moudre les maniocs et les fait cuisiner. Souvent elle est aidée par sa mère ou ses sœurs. Outre ces travaux, elle doit apprendre

⁶⁸ Ngoma Ngambu, Op. Cit., p.66

⁶⁹ M. A. Van Gennet, Les rites de passage, Paris, 1909, p.88

⁶⁹ Merland, Période des fiançailles..... Préparation au mariage, p.108

à porter convenablement son cadet sur la dot. C'est ainsi que la petite fille au village apprend auprès de sa mère tout ce qu'une femme sait et doit savoir. Il est vrai qu'une fille éduquée de cette façon-ci ne tarde pas à être fiancée et pris en mariage. C'est pourquoi chez les Lega, chaque femme doit se faire accompagner chaque fois de sa fille au champ et partout où elle va. Elle veut que sa fille soit son prototype car les filles se réfèrent souvent à la mère. Ainsi, le comportement de la mère peut retarder ou accélérer le mariage de sa fille. Ce que le jeune homme Lega apprécie le plus c'est que sa future épouse possède de bonnes qualités, qu'elle sache bien travailler sur tout. La beauté ou charme y entre pour peu de choses, en moins que la fille ait subi de jolis tatouages qui attirent le jeune garçon.

De ce qui vient d'être exposé, nous pouvons conclure que le souci de chaque père ou mère est de préparer son enfant à la réussite et à la stabilité de cet événement très important dans la vie : le mariage. Tout cela étant, sans plus attendre, nous passons à l'étape la plus décisive du mariage : les fiançailles.

II.1.2. LES FIANCAILLES

Les fiançailles, selon Masamba, c'est la période au cours de laquelle la fille et le garçon qui s'aiment ont la possibilité de s'observer en vue d'entrer en mariage.⁷⁰ Certes, les fiançailles dans la société d'aujourd'hui ont pris une orientation où le jeune homme et la jeune fille doivent se connaître, c'est un moment de dialogue que l'on met à profit pour se découvrir l'un et l'autre, s'aider l'un et l'autre dans la découverte de l'amour, s'aider à s'aimer ensemble comme disait Merland.⁷¹ Ce qui ne se faisait pas dans la société Lega datant où les fiançailles sont avant tout un contrat qui lie les membres de deux familles avant qu'intervienne le mariage de deux personnes, le fiancé et la fiancée, appartenant à ces deux familles. Les deux fiancées pouvaient ne plus se connaître car le plus souvent les fiançailles étaient conclus par les parents qui étaient également les seuls qui puissent décider de l'union de leurs enfants. On peut conclure que les fiançailles chez les Lega n'intéressent pas seulement les partenaires, mais aussi leurs parents. D'ailleurs, leurs avis étaient souvent pris en titre de simple renseignement, surtout celui de la fille ne l'était pas presque jamais du moins lorsqu'il s'agissait d'un premier mariage. Cela étant, brosons brièvement les différentes sortes des fiançailles et le choix du conjoint.

⁷⁰ Masamba Mampolo, *Sexe et mariage*, CEDI, Kinshasa, 1970, p.3

⁷¹ Merland, *Période des fiançailles..... Préparation au mariage*, p.108

II.1.3. SORTES DES FIANCAILLES ET CHOIX DE LA FIANCEE

Chez les Lega, le choix de la future fiancée se fait de plusieurs sortes, dont les plus pratiquées sont :

II.1.3.1. UBANDA ou fiançailles précoces

La coutume des fiançailles des enfants s'appelle « Ubanda », qui veut dire réserver ou désigner d'avance. Il peut s'agir d'un homme adulte désireux de se réserver telle fille ou encore entre deux enfants par l'intermédiaire du père du jeune homme désireux de réaliser une belle alliance ou de réserver une fille d'illustre naissance pour son fils. Les banques étant inexistantes, les parents trouvaient cela comme la meilleure façon pour eux de placer leurs biens sans risque de les dépenser. Les fiançailles sont uniquement comme but de celer l'amitié entre les parents. Ceci se passait souvent dans le débit des besoins car entre hommes d'un certain âge, la bière est souvent un lien d'amitié le plus fort.

Chez les Lega la fille est promise même avant sa naissance. Normalement c'est le père du garçon qui provoque la promesse de l'autre en ces termes : « la fille qui naîtra de ta femme sera ma belle-fille » ; l'autre en viendra à la proposition souhaitée : « Ma fille deviendra la femme de ton fils ». D'habitude, pour ces genres de fiançailles, la fillette est élevée par sa belle-mère. Elle est traitée par sa belle-mère comme un enfant de la maison. Tous les autres enfants deviennent comme ses frères et ses sœurs, mais celui auquel elle est destinée sera, à partir de ce moment, appelé son mari. Elle passe la nuit avec sa belle-mère jusqu'à l'âge auquel elle pourra cohabiter avec son mari.

Le plus souvent, la petite fille s'adapte très vite à sa nouvelle situation. Elle adopte les manières de sa future belle-famille. C'est ainsi que les anciens croient qu'elle aurait les mêmes goûts que son futur mari. Le but de remettre la petite fille à sa belle-mère est d'éviter les actes susceptibles de naître entre deux individualités d'adaptation entre deux époux. C'est pour une éducation judicieuse. Ainsi donc, ils se devront mutuellement des égards, des services, ils se connaîtront et s'habitueront progressivement à la vie commune.⁷²

De toutes les façons, le système de « Ubanda » reste encore praticable dans quelques ethnies Lega situées dans des villages très reculés.

⁷² Nyassa M., Sage-femme lega, interview accordé, le 09/9/1017

Le second système est celui que nous allons décrire ci-dessous.

II.1.3.2. UBOMBOLA (Le jeune seul par à la recherche de sa fiancée)

Il s'agit d'habitude qu'un jeune homme qui a l'âge de se marié et qui sait que ses parents ont déjà rassemblé une dot une partie de la dot, se lance à travers les villages à la recherche d'une fille de son choix. Très souvent, il se fait accompagné d'un ami ou d'un frère. Au cours de ce voyage de sondage il sait prévoir et répartir ses étapes ; il va s'arrêter là où il y a les membres de son clan. C'est auprès de ceux-là qu'il va recueillir tous les renseignements possibles à propos des jeunes filles de ce village. Parfois, il arrive qu'il s'adresse à une fille avec laquelle il entretenait des amitiés secrètes. Suite au « feu vert » donné par les parents, le jeune homme va prendre cette fille et l'amener chez ses parents : c'est ce que l'on appelle le « Ubombola ». Cette acceptation de la fille s'appelle « Ubombola ». Ainsi, en Kilega (la langue des Lega) : « Mu'inga wa lebe abombo 'ela msila wa lebe. », littéralement parlant « la fille d'un tel a suivi le garçon d'un tel ».

Arrivé dans son village avec la fille, le garçon va avant tout infirmer son grand-père et à défaut sa grand-mère ou encore un homme confiant car la pudeur et le respect aux parents et sur et surtout au père interdisait de leur en parler. Une autre raison est que dans le village, les grands-parents : grand-père et grand-mère sont responsables de l'éducation de leur petit-fils. C'est le rôle des grands parents de les suppléer dans le rôle de conseiller et de guide, les conseils moraux, confidences sur la vie. Il en est de même pour la fille, c'est la grand-mère qui est le mieux placé pour lui révéler tous les dessous du mariage.

Le grand-père va contacter le père du jeune homme pour le mettre au courant de l'affaire, ce dernier attendra l'heure à laquelle tous les hommes seront réunis au « Lusu » ou « Lubunga » pour les informer et leur demander les conseils. C'est le « Lusu » qui va statuer sur ce cas. D'après une décision commune, les hommes feront appel au même jeune homme pour lui communiquer ce qu'il doit faire.

En général, il s'agira de soumettre à la fille à toute sorte des corvées domestiques en vue de voir si elle est travailleuse et si elle est bien éduquée par ses parents. D'habitude, la future belle-mère attendra qu'il soit midi pour aller au champ avec sa bru parce qu'à midi il fait extrêmement chaud, et selon la logique Lega c'est à cette heure-là que l'on peut facilement connaître une

filles travailleuses. Les Lega appellent cette heure-là : « Mwami ta kala mine ou galamine ».⁷³ Une fois au champ, la belle-mère fera semblant de travailler alors que dans son intention elle veut voir comment la bru va réagir et comment elle va travailler sous le soleil accablant alors que les gens sont généralement fatigués. Mais une fille réellement éduquée et consciente de son rôle de futur épouse mettra tout en œuvre pour montrer qu'elle a été bien élevée et bien préparée à son rôle d'épouse et de maîtresse de la maison par sa mère. Après ce travail de champs, elle va chercher le bois qu'elle va transporter à la maison. Dès l'arrivée au village, la mère du jeune-homme doit passer faire un rapport aux hommes réunis au « Lubunga ». Si elle donne un bon témoignage en faveur de sa future gendresse, les hommes s'adresseront souvent à elle en ces termes : « Tu veux simplement que ton fils prenne cette fille en mariage ». C'est à elle d'accepter tout simplement. Lais souvent au village, comme un seul témoin ne suffit pas pour trancher une affaire, on enverra une seconde femme avec la fille. Cette fois-ci il s'agira de la femme aînée du garçon. Si les choses se passent comme dans le premier cas, la famille du garçon sera obligée de remettre quelque chose de significatif que la fille remettra à ses parents. ce paquet remis à la fille après ce test s'appelle « Mu'uta ». C'est par ce geste symbolique que la famille de la fille saura que leur fille a contracté les fiançailles. Et on communiquera également à la fille la date de la première visite des Basongi.⁷⁴ Durant ce séjour probatoire qui dure deux à trois semaines, la fille partage le lit avec son fiancé. Cependant le garçon va faire tout pour ne pas connaître sa fiancée mais en vain parce qu'elle résiste et se refuse les rapports sexuels avec lui.

Mais il était parfois difficile pour une fille de résister jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas de résistance, la jeune fille fuyait auprès de la grand-mère du garçon qui donnera des conseils et à la fille et au garçon.⁷⁵ Il arrivait aussi souvent que le jeune homme envoie ses amis séduire la fille en son absence dans le but de mettre un entretien pour preuve de sa fidélité. Son refus de céder à la proposition d'entretenir des relations sexuelles avec son fiancé ou encore ses envoyés prouvait qu'elle n'est pas une porte ouverte à n'importe qui. C'est ainsi donc que l'on pouvait ou ne pouvait apprécier la conduite d'une fille.

⁷³ C'est une expression qui dit que le Mwami (Roi) ne peut pas lever la tête à midi pour regarder le soleil, car sa calotte peut tomber de la tête. Or un Mwami ne peut jamais faire tomber sa calotte de sa tête, sinon c'est une catastrophe pour le pays entier.

⁷⁴ Les Basongi sont les membres de la famille du fiancé, ceux qui apportent la dot, tandis que le groupe d'honneur de la femme est appelé « Bangi ».

⁷⁵ Mundy, M., interview accordé à Bukavu, le 17/9/2017

Mais cela ne veut pas dire que chaque fois ce procédé de l'Ubombola conduisait nécessairement aux fiançailles. Il arrive parfois que la fille affiche une attitude de paresse et d'insolence, c'est-à-dire qu'au lieu de se donner à toutes les corvées domestiques exigées par sa future belle-famille, une fois conduite au champ par sa futur belle-mère ou une autre femme par exemple, la fille refusait de travailler en plein soleil et se mettait à chanter. Pour ce cas, le père du garçon était souvent obligé par les autres hommes d'aller vérifier sur terrain. Ainsi, au jour fixe, le père se rendait au champ. Arrivé, il s'adressait directement à sa femme en disant : « Qu'avez-vous fait depuis que vous êtes là ? Ce n'est pas ça. » Et son épouse lui répondait « Nous sommes combien pour dire ça ! » Le père réplique « Vous et votre belle-fille. Une fille paresseuse pourrait d'après notre informatrice pourrait se fâcher et répliquer en disant « Est-ce pour moi que vous avez cultivé ce vaste champ ? » Alors le beau-père ne pouvait plus parler, il se taisait et rentrait à la maison. Le soir il fera venir son enfant pour lui faire part de ce qui s'était passé au champ. Très souvent il finira sa conversation par ces mots : « Itenda lya mwana n'tota lya tendile mabile », littérairement « le dire d'un enfant ne conduit pas à un entretien possible entre les adultes. » ou encore « Ekyimbi l'a kye'mba mwana m'tota ita'ile masongela ou ta ita'ilwa abili », c'est-à-dire « un étang érigé par un enfant ne tarde pas à s'écouler ou encore un puits creusé par un enfant ne donne pas de l'eau claire ». Le lendemain matin, on faisait appel à la fille et le père du jeune homme prenait la parole en disant : « maman, nous allons au champ, nous voulons vous dire au revoir avant d'aller au champ. Veuillez transmettre nos salutations à nos amis (ses parents). Nous n'avons pas de dot, c'est par aventure que notre enfant est allé vous prendre. A une fille pareil on ne remettait pas le (Mu'uta) et cela faisait savoir aux parents que leur fille n'avait pas contracté les fiançailles.⁷⁶

Il est aussi nécessaire de signaler que ce procédé « Ubombola » se faisait aussi dans le cas où la famille du fiancé, après avoir versé une partie de la dot, se trouvait dans l'impossibilité de verser le reste de la dot ou parfois se voyait incapable de supporter le cout des cérémonies relatives au mariage. Dans ce cas, le jeune homme, par arrangement avec sa famille, détournait la fille jusqu'à l'amener chez ses parents. Selon la coutume, elle ne peut pas rentrer auprès de ses parents, il faut qu'elle ait le paquet que nous avons appelé « Mu'uta » et ce paquet doit être donné par le beau-père (le père du fiancé). Vu qu'il est en complicité avec son fils, il ne peut pas le faire. Parce que nous parlons de Mu'uta voyons alors comment cela se donnait par les

⁷⁶ Mzee Bomola Fataki, interview accordé à Lubumbashi le 12/4/2018

parents du jeune homme. Et cela nous amène à parler du choix effectué par les choix des parents du jeune homme à l'âge nubile de deux prétendants.

II.1.3.3. LE CHOIX PAR LES PARENTES

L'un de plus grands services qu'un père Lega songe à rendre à son enfant, c'est lui assurer le bonheur. Or selon la tradition Lega, un homme ne peut être heureux que quand il a une ou plusieurs femmes capables de lui donner des enfants. Comme disaient les sages Lega « Mua'ashana i nyumba », littéralement la femme est l'âme de la maison, la femme c'est la maison. La femme est la source et le signe de la richesse des hommes. C'est un capital placé.⁷⁷ C'est pourquoi chez les Lega, un père qui meurt sans laisser une femme à son enfant est considéré comme n'ayant pas accompli sa tâche de chef de famille. Et un tel devient un objet de moquerie après la mort. Ainsi un dicton Lega dit « Tata shika wa ngondela, ilongo ili na nduma » = « Père, laissez-moi une femme, car il y a souvent la haine dans le clan ». Voilà pourquoi le choix de l'épouse incombe premièrement aux parents. Chez les Lega, quand le jeune homme atteint la maturité voulue, c'est son père souvent sans consulter le fils qui circulait dans les villages environnants pour chercher à son enfant une fille qui lui convient. C'étant discrètement renseigné sur la fille trouvée, il rentre chez lui et en informe les autres membres du clan et parfois son fils de sa découverte. Par simple formalité il demande l'accord de son fils qui par respect paternel acceptait d'être fiancé. Peu de temps après, le père retourne officiellement s'entretenir avec les parents de la fille qui n'ont pour tâche que de consentir ou de refuser après s'être renseigné sur le garçon et sur son clan car les anciens jugent avec beaucoup de sagesse qu'une union ne peut être ni heureuse ni durable entre sujets des clans qui ont été jadis en guerre ou en compétition et qui se sont brouillés à la suite d'un crime qui n'a pas été réparé et a engendré des inimitiés comme le disaient beaucoup.⁷⁸ Cela risque de créer dans le ménage un climat funeste à la paix et au bonheur du foyer ainsi formé. Nous pensons que c'est ce souci d'apporter à l'union matrimoniale toutes ces garanties désirables de stabilité et de prospérité qui explique et justifie surtout le choix du conjoint par les parents.

Que cela ne nous détourne pas de notre sujet. Revenons sur nos pas.

La fille de son côté apprendra la nouvelle de ses parents qui vont l'influencer d'accepter.

⁷⁷ Verbeke A., Etude sur le mariage coutumier chez les bantous, un bulletin de juridiction indigène et droit coutumier, n°6, 1945, p.167

⁷⁸ Le R.P. de Beaucoup SJ, Le rôle des tribunaux indigènes dans la défense du mariage, in Bulletin de juridiction. Congolaise, n°4, 1945, pp.101-108

L'accord obtenu avec la famille de la jeune fille, le père du garçon matait en gage un objet de peu de valeur tel que le bracelet, collier, etc. ce gage (Mu'oho ou Kilugu) scellait les fiançailles (Butengya). Jusque-là les deux prétendants ne se sont peut-être jamais vus. Parfois ne se connaissaient même pas. C'est au niveau de l'arrangement entre les deux groupes des parents. Cela nous amène à parler de la dot.

II.2. LA DOT ET SES SIGNIFICATIONS

La dot = Isigi, Ishishi, ou Bi'ulo, mali en Kilega.

Le dictionnaire nous définit la dot comme étant le bien que la femme apporte en se mariant, en vue de subvenir aux charges du ménage et dont le mari a la jouissance et l'administration. Cette conception de la dot ne correspond pas à la réalité de la dot d'après la coutume Lega. Il est vrai qu'aujourd'hui cela convient pour la cérémonie de « Mati » ou d'entrée au foyer de son mari, la jeune fille reçoive de ses parents ou amis un peu de vivres, des habits, des chèvres, les poules ou les canards et actuellement des malles, des souliers, des postes de radios ou télévisions, des réfrigérateurs, des appareils électroniques, etc., qu'elle amène à sa belle-famille, mais cela ne présente nullement une dot dans le mariage Lega. Car ce sont les biens non remboursables suivant la coutume de mpolo. La dot d'après la coutume Lega, est les « Biens » que la famille du jeune homme remet à la famille de la jeune fille en vue d'obtenir la fille comme épouse. Les Lega appellent la dot « Ishishi » ou « Bi'ulo » ou « Mali ». Elle est la condition sine qua non pour que la femme passe de son clan à celui de son mari. Sans elle, il y a lieu que les Lega parlent de pur et simple concubinage (Bulimya). Le versement de la dot est la preuve du consentement des familles et le titre d'alliance. La dot constitue aussi un instrument de la stabilité du mariage car par celle-ci les parents de la fille s'engagent à ne pas rompre le lien établi entre les deux groupes. Par-là, elle incite la femme à bien se conduire parce que tous les parents sont intéressés à sa fidélité, à défaut de quoi ils devraient rembourser la dite dot.⁷⁹ Elle fait aussi acquérir le droit du père sur les enfants. C'est pourquoi chez les Lega, dans un mariage sans versement de la dot, les enfants appartiennent de droit à la famille de la mère jusqu'au versement de la dot et les unions de ce genre sont toujours illicites et partant les enfants qui naissent sont ipso facto illégitimes. Leur légitimation, qui est à même temps la régularisation du mariage et des deux conjoints, se fait par le versement d'une dot aux parents de la femme. La dot est une compensation car le clan de la femme perd un de ses membres,

⁷⁹ Maurice Delafosse, Les noirs de l'Afrique, Paris, 1925, P.141

pour se prémunir contre une diminution justifiée, ils revendiquent une compensation que le clan du fiancé va lui verser.

II.2.1. L'ORIGINE DE LA DOT OU LES RESSOURCES DE LA DOT

Notre intension ici n'est ni de parler de l'historique de la dot, ni de son origine. Nous voulons tout simplement voir comment la famille du jeune homme parvient-elle à se constituer une dot. La dot peut provenir de trois sortes des sources :

1. Jadis le clan n'ayant pas de moyen rapide d'avoir de l'argent (biens dotaux) conservait les biens de la dot perçue par le mariage de leurs filles « Mitamba » (pluriel) et « mtamba » (singulier) pour s'en servir lorsque les garçons de ce même clan désiraient épouser des femmes.
2. A défaut d'une mtamba, la dot est collectée dans le clan par le responsable du garçon : en l'occurrence son père ou son tuteur.

Au cas où ces deux premiers moyens feraient défaut, il revient au jeune homme (Mushimbe) lui-même qui, par son travail et ses économies, va se procurer une dot de base pour demander l'aide des autres.

II.2.2. LE VERSEMENT DE LA DOT

La dot se verse par étape et par tranche conformément à la coutume. D'après les informations recueillies, il y a en principe trois versements. Cependant, on peut aller jusqu'à quatre ou cinq versements. La coutume interdit de prendre une fille au premier versement, voir même au deuxième versement. La raison avancée par les informateurs est qu'une fille n'est pas une marchandise à vendre et que le mariage n'est pas un enlèvement, mais le départ de la fille du toit paternel pour le toit conjugal.⁸⁰ Au jour fixé pour le versement de la première tranche de la dot appelée « Mwoho » (biluku, gusa'a ou Kasala) le jeune homme et ses parents ne font pas partie du cortège formé pour la circonstance. Ils se font représentés par leurs frères et sœurs. Le cortège arrive au village de la fiancée et il y est d'habitude bien accueilli par les représentants du père de la fille. Ils déposent les biens (dot) et reçoivent de leurs hôtes de la nourriture qui leur est préparée, une ou deux poules, des bananes, une patte pas encore la dot. Seulement de

⁸⁰ Mulyumba, Op. Cit., p.229 Cfr. aussi MIHERO, Bande Cassette interview accordé à Bukavu le 06/03/1993, cité par Mateso Mouke, Op. Cit., p.25

manioc et quelques calebasses de bananes(Kasiksi) ou encore de palme (Kasenda). Pendant ce versement on ne discute les Basongi peuvent informer les Bangi le jour d leur seconde visite.

La deuxième tranche s'appelle « Ishiby mashinji(masnji) »⁸¹. C'est pour serrer les liens d'affinité entre les deux groupes et interdire l'accès à la maison de toute personne qui convoiterait cette fille. Cette étape officialisant les relations qui unissent les fiancés et marquant l'engagement du fiancé et qui ferme la porte aux autres prétendants éventuels s'appelle « Kifunga Mulango » dans la culture Katangaise.⁸²

Chez les Lega cette phase est la plus importante de toutes car c'est au cours de celle-ci que l'on va fixer le montant ou les biens que le groupe des basongi doit verser pour comporter la fille.

Les parents du jeune homme qui étaient restés au village au cours du premier versement de la dot vont au cours de cette phase accompagner les basongi ; ils ont pour but d'aller voir leur bru et prendre connaissance du montant (les biens) que les bangi vont leur exiger. En général ils sont bien accueillis et déposent les biens amenés pour compléter la première tranche de la dot. Le groupe de la fille se retire à l'écart pour s'entretenir en vue de fixer le montant ou les biens qui restent aux basongi à verser pour parachever la dot. D'habitude, les entretiens ne durent pas longtemps et ils rentrent. Ici les discussions vont maintenant devenir de plus en plus accrues. Chaque groupe veut avoir raison et remporter sur l'autre. Les basongi veulent convaincre les bangi que les biens versés sont amplement suffisants pour recevoir la fille, tandis que les bangi veulent prouver aux basongi que la dot a été fixée après une longue réflexion et qu'ils ne voulaient pas beaucoup demander parce qu'une dot n'est ni une vente ni un achat. Entre temps ils essayent de minimiser ce qui a été versé déjà par les basongi comme biens pour les intimider. A cette occasion la verve oratoire joue un rôle important pour influencer la décision finale de la part de deux groupes. C'est au cours de ces pourparlers que l'on fixe également les biens à donner à la mère de la fille. Il s'agit d'habitude d'un wax hollandais, d'une couverture, d'un mouchoir de tête, d'une lampe à pétrole et d'une grosse casserole (Kilinda).

Le troisième et dernier versement est le « Ubisula mwika » (lulaka) se passe comme le premier. Les basongi présentent aux bangi la partie restante des biens comme ils s'étaient convenus lors du second versement y compris les biens destinés à la mère de la fille. Après la remise des biens aux bangi peuvent recevoir leur femme et un paquet appelé « Ishimano ou I'aso »

⁸¹ Mulyumba, Op.cit., p.229-231

⁸² Banza Kalumba, La dynamique de la dot et la considération de la jeune fille à Lubumbashi, TFC en Sociologie et Anthropologie, UNILU, 2011, p.17

comprenant une chèvre, un coq et une grande cruche de bière de banane ou de vin de palme, actuellement un casier de bière ou même un régime de banane.

La remise de la femme et le repas Ishimano constituait le premier acte officiel du mariage Lega, le second est la cérémonie de « Mate ».

II.3. LES NOCES LEGA

II.3.1. LA CEREMONI DE LA «MATE » OU D'ENTREE

Comme nous venons de la dire ci-haut, la remise de la femme et du repas Ishimano n'est pas le seul acte officiel du mariage Lega. Après les Ishimano vient la cérémonie de « Mate » (salive).

C'est elle qui témoigne et aux yeux des hommes et aux yeux des ancêtres que la famille de la fille est d'un commun accord et se réjouit de l'union que leur fille contracte.

Le groupe des basongi ayant passé la nuit chez la belle-famille pour attendre à recevoir leur femme, va s'entretenir avec leur hôte toute la nuit en train de boire et de manger.

Le soir qui précède la cérémonie pendant que les basongi sont en train de se réjouir, le père de la fille rassemble tous les siens et fait abattre une chèvre (Mbuchi ya kyanga) devant être partagée à tout le monde de son clan. Le lendemain matin, le groupe des basongi attendent de recevoir la fille comme épouse, se rangent d'un côté et le groupe des bangi de l'autre. On présente une jeune poule (Mushio'o) qui n'a pas encore pondu et dont les pattes sont liées. Les parents, les grands-parents et les tentes crachent sur la fille et sur la poule en prononçant des invocations et des formules de bénédiction en disant : « que tu ais de nombreux enfants, un garçon c'est un enfant et une fille c'est un enfant » (sans préférence des sexes). «Que tu vives longtemps et que tu fasses le bonheur de ton mari, ainsi que la dignité et le renom de notre famille ». « Tu ne te mettras pas au lit avant qu'il ne fasse nuit ». Entre temps on lui masse les bras, on lui dresse la tête, on crache par terre, on fait appel aux mânes des ancêtres. Après cette courte cérémonie, on cède la fille aux basongi ainsi que les biens qui lui sont préparés y compris son panier (Lushi). C'est le contenu de ce panier qui nous intéresse surtout compte tenu de la valeur coutumière qu'il revêt.

Dans ce panier on met : de la patte d'arachide et de concombre, de la farine de manioc ou de mille, et la poule qui a servie à la cérémonie de « mate » et dont les pattes ont été liées par une corde. On y met une torche de résine (Asu'u), un régime de bananier,...

Cette poule de mate et la torche de résine ont une signification profonde dans la croyance traditionnelle Lega. Le sort de cette poule intéresse les parents de deux jeunes époux jusqu'au plus haut point et tous ses mouvements sont contrôlés. La vie de la poule étant le reflet de la vie du couple ainsi formé, sa disparition ne manque pas de cause. C'est pourquoi les parents de deux époux doivent tout faire pour savoir comment elle a disparue. Ils font appel aux devins. Ainsi, ils assurent l'auteur de cette disparition inopinée. Sa voix se fera entendre et dira son nom, le nom de son clan et pourquoi il a agi ainsi. Il dénonçait également ses amis ainsi que celui qui l'aurait incité à commettre un tel acte. Il pourra également révéler son intention, c'est-à-dire ce qu'il voulait faire avec la poule. Il arrive aussi cette poule attrape une maladie (fotola) ou devienne maigre. Pour ce cas, on passe souvent que dans la parenté de la femme il y a des gens qui murmurent et qui boudent parce qu'ils n'ont pas été satisfaits par les biens reçus et sont ainsi mécontents de l'union contractée par leur fille. Il arrive également que la poule s'égare, oublie et rentre dans une autre maison que la leur, cela signifie que le foyer formé par cette union ne sera pas stable. Ce que la femme aura l'habitude de fuir chaque fois qu'elle se querelle avec son mari. L'observance de tous ces rites influenceront la fécondité de la femme. C'est pourquoi les parents sont fort intéressés du sort de la poule. Son sort déterminera soit le malheur ou le bonheur du foyer ainsi formé.

II.3.2. LE MWELUKA OU TRANSFERT DE L'EPOUSE AU DOMICILE DU MARI (LE BUYA)

Après cette courte cérémonie de « Mate », la fille est cédée à son mari. Elle est accompagnée par un groupe qui forme un cortège composé de ses grands-parents qui sont les représentants légitimes du père de la fille. Le groupe du jeune homme de leur côté se prépare à accueillir leur hôte. Les grands-pères de future épouse portent en main une canne à sucre, un régime de banane et une poule. Cette canne à sucre ne peut être portée que par le chef du clan. Alors arrivé au village du futur mari, le grand père du jeune homme se précipitera pour lui ravir la canna portée par l'autre moyennant un paquet d'argent comme échange.⁸³ L'action de se précipiter pour revire la canne à sucre, selon nous, manifeste la joie d'accueillir la jeune femme comme membre du clan du mari et la simple valeur remise au grand-père de la fille est le symbole de l'amitié qui, désormais, doit entre les deux clans qui se doivent néanmoins des égards et l'entraide. Après ce petit geste significatif, les Bangi sont accueillis par leurs hôtes qui leur donnent à manger et à boire. Au retour on leur préparait un panier contenant une chèvre,

⁸³ Mundy Mwenelusiba, interview accordé le 17/03/1983, cité par Mateso Mouke, Op. Cit., p.28

un régime de banane, etc. Tout son contenu est remis à la mère de la fille. Seule la mère de la fille peut ouvrir ce panier (lushi). La fille quant à elle est conduite dans la case de sa belle-mère accompagnée de sa grand-mère pour respecter les conseils(Iyano).

II.3.3. IYANO OU CONSEIL AU FUTUR COUPLE

Le mot « Iyano » vient du verbe « Kwana » qui veut dire conseiller, prodiguer des conseils. L'Iyano peut se faire sous le toit paternel par la mère, la grand-mère et d'autres femmes désignées pour la circonstance par la mère de la fille. C'est l'Iyano qui est fait à la veille du départ de la fille pour le toit conjugal. Elle passe ainsi trois jours dans la case de sa belle-mère entrain de suivre des conseils.

La séance est conduite par la mère du jeune homme entouré de la grand-mère de la famille ainsi que d'autres femmes désignées par la mère du jeune homme. C'est dans la séance de l'Iyano que l'on révèle à la fille tous les mystères de la vie : respect aux beaux-parents, aux beaux-frères et autres membres du clan, comment vivre avec un homme dans la maison, comment se comporter pendant les relations sexuelles avec le mari, comment se comporter pendant la menstruation, on enseigne à la fille de ne pas convoiter les maris d'autrui, ce qu'elle fera pendant la première grossesse, ce que les Lega considèrent comme l'épreuve initiatique la plus difficile dans la vie d'une femme or cette épreuve se répète plusieurs fois, c'est pourquoi il faut l'initier. C'est toute une école de la vie comme le « Bwali » chez le garçon. Le garçon de son côté est encadré par son grand-père, entouré d'autres hommes sages du clan. On lui dira que si l'homme se dispute avec sa femme il ne doit pas insulter les membres de sa famille (père, mère, frères, sœurs,...). Si tu insultes une fois un membre de la famille de la femme, la dot sera remboursée et on te considère comme un mauvais mari. Et dans les environs tu ne pourras jamais plus trouver une femme à marier. On ajoutera que le garçon ne doit pas avoir des relations sexuelles avec sa femme pendant qu'elle est dans la menstruation ou qu'elle est dans la période de grossesse jusqu'au sevrage de l'enfant (après deux à trois ans). Tu ne dois pas avoir des relations sexuelles avec ton épouse pendant la journée. Quand ta femme est en règles elle ne peut ni te donner à manger, ni passer la nuit avec toi, etc.

Après ce jour d'Iyano, la grand-mère de la future épouse rentre chez elle avec une chèvre. Malgré cette séance d'Iyano les deux partenaires ne peuvent pas cohabiter officiellement malgré que pendant la période des fiançailles ils aient partagé leurs nuits pendant qu'ils étaient ensemble. Car ils n'ont pas encore reçus une consigne. Jusque-là ils n'ont pas encore droit aux

rapports sexuels. Il faut attendre la cérémonie rituelle présidée par la mère du garçon.⁸⁴ Il s'agit de conduire la fille à une rivière et lui administrer un lavement. Chaque fois qu'elle doit évacuer l'eau de son ventre, elle le fait sous les pieds de la belle-mère. Après le lavement, la jeune femme cède sa ceinture à sa belle-mère puis la belle-mère se lève avec le reste de l'eau utilisé ainsi pour le lavement. C'est pendant ce lavement que l'on saura si la fille est vierge ou pas. Mais très souvent ces sages-femmes ne voulaient pas déclarer la vérité surtout au cas où elle ne le serait pas pour ne pas décourager son futur mari. Si on remarque qu'elle n'est plus vierge il faudra chercher un spécialiste pour administrer un médicament approprié à la futur femme avant de cohabiter avec son futur époux. Avant ce médicament elle ne peut non plus donner à manger à son beau-père car cette nourriture risque de nuire à la santé de son beau-père (Mushilo).

Pour le jeune homme il n'est pas question de lavement, toutefois, il doit remettre sa ceinture à son père avant de cohabiter avec sa femme. Après ce lavement la fille est cédée à son mari et ils pouvaient ainsi cohabiter ensemble sans crainte de nuire à la santé des parents.

Signalons ainsi que la virginité n'est pas tellement exigée chez les Lega et ne peut pas entraîner la rupture du mariage. Toutefois, une fille vierge fait l'estime pour sa mère et sa grand-mère. Elle fait également l'honneur pour sa famille. Elle a un mot à dire au milieu des jeunes femmes de son âge et de la famille de son mari parce qu'elle était témoin de sa virginité. En suite elle sert d'exemple à ses sœurs cadettes. Elle est à meure de conseiller et de reprocher au cas où elles commencent à se méconduire. Mais aussi, le mari se félicite d'avoir une fille modèle et au cas où plusieurs jeunes filles de la famille parviendraient à se marier en étant vierges, elle crée une bonne réputation à leur famille et donne beaucoup de chances à leurs cadettes d'avoir vite des fiancés.⁸⁵

II.4. LES CARACTÉRISTIQUES DU MARIAGE TRADITIONNEL LEGA

Dans ce point nous essayerons de vérifier à partir des informations recueillies laquelle est la forme originelles du mariage traditionnel Lega entre l'union monogamique et l'union polygamique. Ensuite nous verrons comment on faisait l'héritage des femmes laissées par un frère défunt ou encore le remplacement d'une femme défunte et en fin nous examinerons le problème de divorce chez les Lega datant. Celant étant, dressons rapidement ces quelques points énumérés.

⁸⁴ Mulyumba, Op. Cit., p. 232

⁸⁵ Emedi L., Mœurs et coutumes Bembe, mémoire de graduant en théologie, 1981, p.18

II.4.1. LE MARIAGE MONOGAMIQUE

Le mariage monogamique ainsi entendu est la forme originelle du mariage bantou en général et les Lega en particulier, voire même le plus ancienne.⁸⁶

Historiquement il faut distinguer donc chez les Bantou disait J. Esser une phase monogamique suivie d'une phase polygamique plus récente.⁸⁷

Nous croyons, continue Esser, que la polygamie est due à un abus du droit de paternité et qu'elle n'est pas du tout inhérente au système juridique des primitifs d'autant plus qu'elle n'existe pas chez les pygmées et les pygmoïdes dont l'antériorité sur les bantou est certaine.⁸⁸

Il que convient de noter que bien que la polygamie soit le monopole des chefs et des notables, la grande majorité des bantou et des Lega en particulier sont des monogames. Ceci n'est pas à cause de la pauvreté comme l'affirment certains auteurs, mais c'est une question de gout d'une part, aussi parce que chez les Lega la monogamie s'est toujours située sur un plan supérieur par rapport à la polygamie. Cela se justifie par le statut spécial dont jouit la première femme du polygame (Ishiba).

Elle est la maitresse de tout ce que le mari apporte du champ, de la chasse et de la pêche. C'est elle qui accompagne le mari dans les rites les plus importants à savoir le Bwami.⁸⁹

Pour ne citer que cela, elle est parfois consultée en cas de mariage de la seconde femme et son accord est parfois prépondérant. Aux yeux des Lega, elle est l'épouse et toutes les autres sont ses aides légitimes. Il nous semble que dans l'esprit du droit Lega, seule la première femme est réellement épouse, mes autres ne sont que des concubines légales comme disait Sohier A. dans son article sur le mariage coutumier et mariage religieux.

Si l'on admet ces notions, nous pouvons dire donc que la monogamie constitue la forme originelle des unions patrimoniales Lega et qu'elle a été tombée en désuétude par la suite et dominée par son exception, la polygamie qui est une coutume créée par la passion car elle n'est que l'apanage des chefs, des notables et capita. Par-là, la monogamie n'est pas une nouveauté pour l'âme Lega, quoi qu'elle soit devenue actuellement une valeur essentiellement chrétienne.

⁸⁶ Mpongo Laurent, Pour une anthropologie chrétienne du mariage au Congo, thèse de doctorat en théologie, Kinshasa, 1968, p. 14

⁸⁷ J. Esser, Un fléau africain : La polygamie, in Zaïre, Mars, 1949, p.240

⁸⁸ J. Esser, Ibid.

La polygamie est une déviation de la coutume bien qu'elle soit profondément enracinée par les mœurs jusqu'au plus haut degré. Mais pour pallier à cette déviation, quelques Lega amoureux de leurs fiancés s'imposaient volontairement la monogamie, non par le pacte de sang comme c'est fut le cas de plusieurs tribus voisines mais par le « kielamu ». Le Kielamu se faisait avant le mariage. C'est un accord interne entre les fiancés en présence des parents. Accord suivant lequel le mari ne pourrait épouser une seconde femme. De plus le divorce était très difficile à obtenir.⁹⁰

II.4.2. LE MARIAGE POLYGAMIQUE

La polygamie est le mariage d'un individu avec au moins deux individus des sexes opposés. D'un homme avec plusieurs femmes (la polygamie) ou d'une femme avec plusieurs hommes (la polyandrie). Celle-ci n'existait pas chez les Lega.

Pour comprendre comment la polygamie a supplanté la monogamie, nous évoquerons les raisons les plus évidentes et les plus courantes qui amenaient certains hommes à devenir polygames.

Ces raisons sont nombreuses, elles sont d'ordre religieux, économique, politique et social.

1. La polygamie assure à l'homme une prospérité certaine

D'après Lega le but ultime du mariage, c'est la procréation. Les considérés non seulement comme une richesse mais aussi une bénédiction de la part de dieu et des « Basumbu » (ancêtres). C'est pourquoi il faut chercher à avoir lus d'enfants que possible et on ne peut avoir beaucoup d'enfants que quand on a plusieurs femmes. Ce qui augmente la puissance du clan comme disait Mbiti « Plus un homme a un grand nombre de femmes à son service, plus il a des charges d'avoir de nombreux enfants : plus il a des enfants plus forte est la puissance de survie de sa famille. »⁹¹

2. La polygamie comme source économique

Pour une tribu à vocation agricole comme chez les Lega, la polygamie constitue une source agricole. Le grand nombre d'enfants et des femmes est une main d'œuvre nécessaire pour

⁹⁰ Salmon J., La polygamie en chefferie Wamuzimu, in CEPsi, p. 121

⁹¹ Mbiti J., Religion et philosophies africaines, Clé Yaoundé, 1972, p.152

plantation. Ainsi, Westermann a remarqué qu'il y avait plus de polygames dans une société agricole que dans une société pastorale.⁹²

3. La polygamie satisfait les désirs sexuels de l'homme

Comme nous l'avons signalé au cours de notre travail, la société Lega recommandait une période de continence à l'homme pendant la période qui précède et qui suit l'accouchement de la femme. Cette période de continence commence dès l'apparition de la grossesse jusqu'au serrage d l'enfant, c'est-à-dire pour une période de deux à trois ans. C'est une continence absolue, les deux époux sont indirectement contrôlés sur ce point par les adultes du village. Mais le polygame jouit d'un statut officiel. Alors pour être libre sur ce point, les hommes préfèrent épouser deux ou plusieurs femmes.

4. La polygamie est une démonstration des richesses

De nombreuses femmes permettent de mener personnellement un terrain de vie enviable. Servi continuellement par ses femmes, le Lega jouit d'une sorte de représentation sociale : recevoir le nombre des plats correspondant au nombre de ses femmes, recevoir le nombre des visiteurs, les loger dans les cases de ses femmes, ainsi un chef doit être riche pour subvenir aux besoins de ses sujets et selon les traditions, on ne peut être riche que si on possède plusieurs femmes. La femme est une richesse.

5. La polygamie due à la position sociale de l'individu

La polygamie est due aussi à la position sociale qu'occupe l'individu dans le clan : un chef d'un clan ou un aîné d'une famille est censé être polygame car il est considéré comme père de tout ce clan. Les étrangers tout comme les orphelins trouvent asile sous son toit. Pour faire face au devoir de sa charge il doit être polygame.

6. L'infécondité de la femme

L'infécondité de la femme constitue une cause de la polygamie. Lorsqu'une femme est stérile, son mari est obligé d'épouser une seconde femme pour garder le lien d'amitié existant déjà entre son clan et celui de son épouse.

⁹² Westermann, cité par Masamba ma Mpolo, in Flambeau, 1975, n°45, p.33

Il y a plusieurs autres raisons que nous n'expliquerons pas comme l'héritage de la femme d'un frère défunt, la polygamie permet aux veuves d'avoir un mari, etc.

Notons quelques aspects négatifs de la polygamie :

1. La polygamie est une source de malheur dans le foyer : rare sont les épouses d'un polygame qui vivent paisiblement ensemble.
2. Elle est une source de favoritisme : il est impossible pour un homme d'aimer toutes ses deux ou plusieurs femmes au même point d'égalité.
3. Elle est une source de la déconsidération de la dignité humaine : le plus souvent les polygames considèrent leurs épouses comme des objets de plaisir sexuel, sans aucune dignité ni respect que l'on doit à une femme mariée.
4. Elle suscite un sentiment d'orgueil au polygame et crée un manque d'assurance à ses femmes : les femmes d'un polygame savent très bien qu'un jour ou l'autre elles pourront être répudiées et remplacées par d'autres femmes.
5. Elle empêche la satisfaction sexuelle : sur le plan sexuel la polygamie empêche toutes les femmes d'être satisfaites comme elles le souhaiteraient.
6. Elle favorise une injustice sociale : les jeunes hommes célibataires risquent de ne pas avoir des femmes à épouser puisque les vieux riches s'en approprient.

La polygamie a plusieurs inconvénients de sorte que nous ne serions pas à mesure de tous les citer.

II.4.3. LE LEVIRAT ET LE SORORAT

II.4.3.1. LE LEVIRAT

Le lévirat comme pratique mais pas nouvel, il a aussi existé chez le Lega. Chez les Lega, lorsqu'un homme meurt en laissant femme et enfants, la famille se réunit pour décider du sort des orphelins. En ce qui concerne la veuve, la décision dépend d'elle-même et des beaux frères. Si une veuve décide de rester dans la famille de son mari défunt, il sera demandé de choisir un héritier parmi les frères cadets de son mari défunt, jamais le frère aîné du mari ne peut s'approcher de la femme restée par son frère cadet, excepté en cas d'absence d'un frère cadet. Les enfants qui naîtront de cette union, occuperont naturellement l'ordre structural d'aîné par rapport aux enfants de ses propres épouses. Refusée d'aller dans la famille d'un frère défunt, équivaut à un acte de rupture que le défunt ne pardonnerait pas aux siens, de même que se précipiter à hériter de l'épouse d'un frère encore vivant équivaut à un acte nocif pour la survie

de ces frères. Les gens qu'il veut hériter de la femme de son frère avant même que son frère meurt ; c'est qu'il souhaite qu'il meurt vite.⁹³

Par ailleurs, un homme peut hériter de la femme de son frère aîné, de son père au cas où cette femme n'a pas eu d'enfants avec le père. Il peut aussi hériter la femme de son oncle maternelle, de son grand père.

II.4.3.2. LE SORORAT

Le sororat est une pratique qui amène un homme à épouser sa belle-sœur suite à la mort de sa femme ou en cas de stérilité de celle-ci. En cas de la mort de la femme si l'épouse meurt en laissant des enfants, la famille de la défunte préfère remettre à leur beau-fils la petite sœur de sa femme défunte. Car elle estime qu'elle pourra bien garder les enfants laissés par sa sœur aînée que de les remettre à une seconde femme qui pourrait les maltraiter.

Dans la pratique du sororat ou du lévirat, un homme peut hériter les femmes de plusieurs frères décédés et une femme peut devenir successivement l'épouse de plusieurs frères.

Et le sororat suite au remplacement d'une épouse stérile par sa sœur cadette, l'homme a beaucoup de chance de devenir polygame.

II.5. LE DIVORCE

Le plus grand malheur qui puisse frapper un foyer conjugal est la dissolution du lien matrimonial. Pour essayer de freiner ce danger, la sagesse humaine Lega a essayé grâce à une organisation clanique au sein de chaque clan de garantir la stabilité de l'union conjugale sans laquelle la paix ne peut exister dans la société. L'institution clanique était et est contre le divorce. Le mari qui avait à se plaindre de sa femme ou la femme qui estimait que son mari avait des torts envers elle, allait d'abord se plaindre au conseil de famille. Le divorce n'était accordé qu'en cas où l'intervention des familles respectives des époux s'avérait impossible, compte tenu des accusations de base. Ces accusations sont multiples et constituent sur tout une violation des règles coutumières. Le fait tel que le flagrant de lit, de la sorcellerie, d'adultère répété de la femme, de vol sont irréparables. Tandis que les conflits basés sur les accusations de paresse, de mensonge et de médisance, d'ivresse, d'avarice, de l'incompatibilité sexuelle, de

⁹³ Mulyumba Hongwa, op.cit. p.240

l'inconduite de l'époux, sont des faits réconciliables. En cas de divorce, la fille de la fille est tenue à restituer intégralement les biens de la dot. C'est pourquoi tant que cette dot n'est pas restituée, le mari garde ses droits sur les enfants que la femme pourrait mettre au monde en dehors de leur union physique ou après leur séparation définitive.

La stérilité est également l'une des causes de divorce. Néanmoins, elle conduit très souvent à la polygamie, surtout si la femme stérile fait preuve de grandes qualités morales, sociales et humaines. Cependant, la stérilité a beaucoup de méfaits. Une femme stérile est souvent l'objet de moquerie. Dans les disputes, elle a toujours tort. Lorsqu'il arrive un malheur dans le village, elle est soupçonnée d'en être l'auteur. Très souvent elle est citée parmi les sorcières qui mangent les enfants des autres, qui envoûte les jeunes gens, qui jettent les mauvais sorts sur les jeunes couples et qui provoquent des tempêtes et des épidémies dans le pays. Par ailleurs, une femme qui met au monde les enfants sera soutenue et maintenue par les membres du clan même si elle a quelques défauts qui l'opposent à son mari dans la maison.

La stérilité est donc considérée aux yeux des Lega comme une malédiction. Un stérile n'a pas le droit d'avoir un nom dans la famille. C'est-à-dire que son nom ne peut être porté par aucun membre de la famille dans l'avenir et son enterrement est l'objet d'un rituel très spécial qui marque la rupture de toute relation avec les vivants.

Les mariages ne sont pas rompus par le divorce, surtout lorsque l'union a laissée des enfants.

CHAPITRE III. EVOLUTION DU MARIAGE LEGA

Dans ce chapitre il sera question de présenter l'évolution de l'institution du mariage chez les Lega.

Il sera ici question de présenter les éléments qui attestent cette évolution dans la société Lega tout comme chez les Lega qui vivent maintenant dans des sociétés complexes, c'est-à-dire des sociétés hébergent plusieurs ethnies. Ensuite nous allons parler de la représentation actuelle du mariage chez les mêmes Lega et en fin nous brosserons quelques causes qui seraient à l'origine de cette évolution du mariage.

III.1. LES ELEMENTS ATTESTANT CETTE EVOLUTION

Plusieurs éléments attestent l'évolution du mariage Lega en ce qui concerne les pratiques, les rites et la conception du mariage.

Toutes fois, les Lega actuels ont maintenu plusieurs éléments du mariage tel qu'il était appliqué dans la tradition.

Cependant, une nouvelle perception des choses les a contraints de rejeter certains des éléments du mariage traditionnel et les considérer comme dépassés ou peut être encore inutiles. Certains autres éléments ont pu persister mais ne jouent plus le même rôle que dans la tradition. Ces éléments sont alors appliqués simplement en termes de survivance culturelle.

Certains éléments sont d'application mais ils n'ont pas vraiment leur raison d'être et n'ont plus la même utilité. On les utilise en simple formalité mais le sens, le fond, le contexte et le moment ne cadrent plus avec le rituel.

C'est le cas de la cérémonie de « mate » ou d'entrée, que nous avons vu dans le deuxième chapitre, qui avait pour rôle de témoigner aux yeux des hommes et des ancêtres que la famille de la jeune fille est d'un commun accord avec la famille du jeune garçon et que les deux familles se réjouissent du de l'union de leurs enfants, qui n'as plus aujourd'hui le même fond et la même signification qu'elle avait dans les temps.

Aujourd'hui, le sens qu'elle véhicule est la bénédiction du nouveau couple par les parents. La seconde finalité qui est celle de témoigner que l'union est agréée par les ancêtres est aujourd'hui remplacée par le mariage religieux qui témoigne que l'union est en accord avec Dieu et le mariage civil est la preuve que l'union est autorisée par l'Etat.

Mais aussi le sort de la poule qui était donnée au nouveau couple au terme de cette cérémonie n'est plus pris en considération.

Dans la tradition Lega, le célibat n'est pas reconnu comme un état et on ne lui attribue aucune valeur. Cette tradition est aujourd'hui devenu assez discutable puisque de nos jours nous trouvons certains célibataires qui occupent des fonctions politiques et administratives au sein même de la société Lega. Mais aussi le célibat est considéré aujourd'hui comme une vertu en cas de prêtrise et la religion interdit le divorce en cas de non procréation alors que dans la tradition Lega, le mariage et la procréation forment un tout indissoluble et mourir sans être marié ou sans enfant c'est s'effacer complètement de la société humaine et perdre en même temps sa survie personnelle. Cependant, plusieurs foyers de nos jours sont dissouts suite à cette même cause : la stérilité de l'un des conjoints.

Les autres éléments seront appréhendés dans la représentation actuelle du mariage chez les Lega.

III.2. REPRESENTATION ACTUELLE DU MARIAGE CHEZ LES LEGA

III.2.1. LE CHOIX DU CONJOINT

Comme nous l'avons vu, c'est le père qui choisissait un conjoint pour son fils ou pour sa fille. Le père pouvait demander l'accord de son enfant simplement par formalité. Et le fils par respect acceptait d'être fiancé. Pour le moment, c'est le fils ou la fille seule qui décide de qui sera son conjoint et en suite le présente chez ses parents pour qu'ils donnent leur accord. Si les parents ne sont pas d'accord, on peut passer aux négociations entre les parents et leur fils ou fille ou alors entre parents entre eux. En cas de négociation dans les deux côtés, on peut décider de mettre fin aux fiançailles. Mais quelque fois les deux partenaires s'imposent et menacent les parents de ne pas faire le mariage d'une manière légale si les parents interdisent leur union. Dans cette circonstance, certains parents se trouvant dans un dilemme décident alors d'autoriser le mariage de leurs enfants mais en prononçant des paroles comme « ce qui adviendra de mauvais ou de malheur dans votre mariage ne regardera que vous et vous ne direz pas que l'on ne vous avait pas prévenu ».

Le choix du conjoint est aujourd'hui centré sur des critères comme la beauté ou le charme, la scolarité, le rang social, quelques fois la religion,... mais la condition sine qua non du choix du conjoint dans le mariage des jeunes Lega de nos jours est l'« amour ». C'est ce dernier qui conditionne un mariage idéal dans les sociétés africaines modernes.

III.2.2. VIS-A-VIS DE DIFFERENTS FORMES DU MARIAGE TADITIONNEL

Le mariage polygamique est toujours d'actualité chez les Lega comme dans leur tradition en dépit du fait que la religion chrétienne interdit le mariage polygamique, certains Lega préfère toujours ce genre d'union suite à plusieurs raison pari lesquelles celles avancées dans le chapitre précédant.

A côté de la polygamie officielle et déclarée, un autre phénomène connaît un essor considérable dans de nombreuses villes africaines. Il s'agit du phénomène du « deuxième bureau ».

Ce phénomène est considéré par Bernard Lacombe⁹⁴ comme un type d'union. Le deuxième bureau serait la continuation de la polygamie. C'est dans cette optique que l'auteur va choisir d'analyser l'aspect du deuxième bureau comme ré- interprétation moderne et urbaine de la polygamie.

Au cours de ses enquêtes, l'auteur souligne que deux arguments sont donnés par les congolais pour justifier cette pratique. Dans un premier temps il s'agirait d'une question d'orgueil de la part des hommes. Le fait d'avoir d'autres femmes en dehors de l'union officielle serait une manière d'asseoir une certaine posture sociale.

Compte tenu de la complexité de la vie sociale africaine, une union de ce type permet un large éventail de relations sociales entre gens de même milieu et non seulement entre gens de même origine ethnique et géographique comme cela est le cas dans les relations matrimoniales classiques.

Dans un second temps, le deuxième bureau serait la continuation de la polygamie.

Étant donné que l'homme qui entretient ce genre de relation est reconnu socialement comme étant déjà marié, le deuxième bureau désigne une femme avec laquelle, il entretient des relations reconnues et dont il assure la prise en charge morale, sociale et pécuniaire.

Notons cependant qu'il est difficile d'attribuer un statut social au deuxième bureau. Le deuxième bureau ne peut pas être considéré comme une épouse. Puisqu'il n'y a pas eu de cérémonie sociale de la dot. D'ailleurs ces femmes ne reçoivent pas une vraie dot. Cette posture leur donne donc la possibilité d'arrêter la relation et de reprendre leur liberté quand elles le souhaitent. Dans le cas du deuxième bureau, la dot a une validité incertaine car elle ne représente qu'une somme d'argent donnée aux parents de la femme.

⁹⁴ B. Lacombe, « Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais », Stateco, 1983, n° 35, p. 37-57

Comme conséquence économique, l'auteur dit que le deuxième bureau coûte cher. L'étude réalisée au Congo peut être adaptée au contexte Lega.

III.2.3. LE MARIAGE INTERCULTUREL

En ce qui concerne le mariage interculturel, les Lega dans leur tradition se marient uniquement aux Lega. Un Lega se marie en général à une fille qui appartient à un autre clan que le sien.

Toutefois, de nos jours, suite aux contacts interculturels, les Lega se marient aussi aux femmes des autres tribus. L'appartenance ethnique ne joue plus de nos jours un grand rôle dans le choix du conjoint chez les Lega.

Plusieurs mariages ont été contractés entre les Lega qui vivent dans la ville de Bukavu avec les Bashi, les Bembe, les Nyindu, les Havu,...

Cela martèle le fait que l'appartenance ethnique est un facteur qui est de plus en plus minimisé dans le choix d'une femme ou d'un époux chez les Lega de nos jours.

III.2.4. LE ROLE ET LA PLACE DE LA FEMME DANS LE FOYER

Dans la société Lega traditionnelle, la femme jouait le rôle de maitresse de la maison. C'est le même rôle qui lui est attribué même aujourd'hui. C'est elle qui est responsable de l'éducation des enfants.

Elle (la première femme) est appelée « Ishiba », c'est-à-dire celle qui fait le bonheur ou le malheur de son mari et par là même de toute la famille. Et il s'avère très difficile pour le mari de la répudier.

Elle maintient le ménage, coordonne toutes activités en l'absence du mari.

Actuellement suite à la situation économique difficile, certaines femmes jouent le rôle de «chef de ménage » et jouent ainsi le rôle convié à l'homme.

III.3. CAUSES DE CETTE EVOLUTON

Les causes qui interviennent dans l'évolution du mariage Lega sont le contact interculturel, le changement des mécanismes de préparation au mariage, l'influence des médians et de la communication de masse, l'influence de la scolarisation, mutation économique et technologiques.

III.3.1. CONTACT INTERCULTUREL

Suite au contact interculturel, les Lega ont copié certains éléments qui interviennent dans les mariages chez les autres peuples.

A Bukavu par exemple, certaines familles des Lega commencent à demander la dot en termes de vaches alors que cela fait partie de la culture des Bashi.

C'est ainsi que certains éléments entre dans les biens qui interviennent dans la dot alors que ces biens ne proviennent pas de la culture Lega.

Mais aussi avec la pénétration étrangère (occidentale) en Afrique, il y aura de profondes mutations dans le mariage Lega. En effet, depuis la période précoloniale jusqu'aux environs des années 1908⁹⁵, la dot se payait en nature et la société Lega était administrée sur base de la coutume.

A partir de 1908 à 1967, la dot pour le mariage connaîtra un changement sensible avec l'introduction de l'économie monétaire.

Le Lega ayant pris l'habitude de l'occidental de tout évaluer en monnaie, il est parvenu à évaluer l'ensemble de la dot en argent, reléguant ainsi les biens traditionnels au second plan.

III.3.2. LE CHANGEMENT DES MECANISMES DE PREPARATION AU MARIAGE

Les mécanismes de préparation au mariage et de socialisation ont sensiblement changé au fur et à mesure que la société Lega évolue.

En effet la socialisation est « un processus par lequel chaque individu forge son identité et sa personnalité tout en s'intégrant à son environnement social. Sous des formes variées, la socialisation se concrétise en un apprentissage et un ajustement qui se poursuivent durant toute la vie. Elle est, au moins en partie, une contrainte exercée sur l'individu par le cadre social⁹⁶».

⁹⁵ Omari Musafiri, Op. Cit., p.72

⁹⁶ B. Barbusse, D. Glaymann, *Introduction à la sociologie*, Paris, Sup'Foucher, 2004, p. 86.

Cette socialisation jouait un rôle très important dans la société Lega en ce qui concerne la préparation au mariage.

Selon nous, l'avantage que cela peut avoir sur le mariage est que les deux partenaires seront le produit d'une même éducation et cela contribuera à la compréhension dans la préparation au mariage et même dans la vie du couple.

Un fait observé est que, les Lega actuels sont issus des plusieurs socialisations différentes. A ce sujet nous citons en passant les instances de socialisation qui interviennent dans la construction de la personnalité actuellement : La famille, l'école, le travail, les religions, les groupes de pairs les médias.

Ces instances accentuent davantage le fait que la socialisation de nos jours est très diversifiée bien que les personnes appartiennent à une même tribu.

Mais de toutes ces instances de socialisation, la famille est sans doute l'agent socialisateur fondamental. Elle transmet des valeurs, des normes et des habitudes à travers une multitude de pratiques et d'échanges quotidiens. Les apprentissages forment une composante majeure de la socialisation.

En Afrique en général et chez les Lega en particulier, la famille est une instance clé de la socialisation primaire. Cette socialisation primaire débute dans l'enfance et se poursuit à l'adolescence. Une fois adulte, ces jeunes connaissent une socialisation secondaire qui passe notamment par le monde du travail et divers engagements citoyens.

En effet, les individus peuvent agir sur leur propre socialisation. C'est pour cette raison que le processus de socialisation doit être complété par sa face cachée qui n'est rien d'autre que « le processus d'individuation⁹⁷ ».

Le processus d'individuation passe notamment par : « l'appropriation à chaque fois singulière, des déterminations et des contraintes extérieures que les individus peuvent tenter de contourner ou infléchir⁹⁸ ».

Cet aspect de la question s'applique entre autre au choix ou non de la polygamie, la possibilité ou non de se marier à un partenaire d'une autre tribu, chez les jeunes Lega.

C'est ainsi qu'en dépit du fait que la religion intervient considérablement dans l'interdiction du mariage polygamique, certains jeunes Lega préfèrent ce mariage au lieu du mariage monogamique.

⁹⁷ CORNELIA BOUNANG MFOUNGOUE, Op. Cit., p.43

⁹⁸ P. Cardon, D. Kergoat, R. Pfefferkorn (dir.), *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, 2009, p. 24

Comme le rappellent certains auteurs⁹⁹, à travers la socialisation, les jeunes générations ne se contentent plus d'imiter les anciennes. En effet, la socialisation met en jeu des influences réciproques et multiples, qui s'entrecroisent et créent de nouvelles configurations de relations sociales.

Notons aussi que les moyens de communication de masse (notamment la télévision et internet) jouent aujourd'hui un rôle important dans le processus de socialisation.

III.3.3. L'INFLUENCE DES MEDIA ET DE LA COMMUNICATION DE MASSE

Aujourd'hui, les moyens de communication de masse (notamment la télévision et internet) jouent un rôle important dans le processus de socialisation. Même si cela ne fait pas partie de leur fonction première, ils tirent leur efficacité à suggérer, voire imposer, des valeurs, des normes et des modèles en s'appuyant sur des effets spectaculaires sans que cela ne soit toujours explicite. Et CORNELIA¹⁰⁰ ajoute en disant qu'à travers l'image du couple occidental, monogame, amoureux et égalitaire, ces différents médias permettent une approche du sentiment, de l'amour, de la sexualité et du désir qui ne correspond pas forcément à la réalité.

III.3.4. INFLUENCE DE LA SCOLARISATION

De nos jours, le niveau d'étude compte vraiment dans les négociations de la dot chez les légas comme chez tous les autres peuples du Sud-Kivu et d'ailleurs.

Elle (la fille) peut disposer des informations sur les techniques de planification familiale, de gestion efficace et efficiente de l'économie familiale¹⁰¹.

Mais aussi, certaines familles taxent la dot en fonction des dépenses qu'elles ont effectuée pour l'instruction de leur fille. Ainsi, cela contribue à la hausse du coût de la dot surtout dans le milieu urbain.

⁹⁹ D. Bolliet, J-P Schmitt, *La socialisation*, op. Cit. p. 89.

¹⁰⁰ Ibid, p. 43

¹⁰¹ BUSHABU PIEMA R., *Stratégie pour une gestion efficiente de la vie familiale*, Lubumbashi, PUL, 2005, p.29-30.

Cette hausse du cout de la dot retarde le mariage de nombreuses filles puisque les hommes sont contraints de mieux se préparer financièrement pour arriver à rassembler le montant qui lui sera demandé en termes de dot.

Notons aussi que le niveau de scolarisation entre aussi, de nos jours, en ligne de compte dans le choix du conjoint.

III.3.5. L'AVENEMENT DU CHRISTIANISME

Le christianisme est parvenu à imposer sa suprématie sur les religions animistes qui existaient pendant la période précoloniale dans la société Lega.

Les religions animistes encourageaient la polygamie car cette pratique était symbole de la richesse et du prestige chez les Lega.

Mais avec la venue du christianisme vers la période précoloniale, la polygamie sera fortement combattue et supprimée.

La cérémonie de « Mate » qui avait pour rôle de légaliser l'union du mariage devant les ancêtres et devant les hommes perdra alors sa valeur première et va rester comme pratique ordinaire chez les Lega.

III.3.5. MUTATION ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE

En ce qui concerne les mutations économiques, nous avons vu qu'à partir des années 1908 l'économie monétaire verra son jour dans la société Lega traditionnelle. Cela va considérablement bouleverser le mariage Lega et particulièrement la dot.

De nos jours, l'enjeu de la dot ne se limite pas uniquement à la préoccupation de savoir si le garçon ou la fille s'est marié suivant les règles coutumières en la matière mais aussi et surtout de savoir si l'homme qui veut épouser dispose d'une activité professionnelle qui lui assure un revenu suffisant pour la prise en charge de la femme et subvenir à certains besoins de des deux familles.

Pour certaines autres familles vivant dans la précarité économique, le mariage de leur fille avec un homme économiquement fort permet d'assurer tant soit peu la survie de la famille.

Suite à la mutation technologique, certains cadeaux que l'on remettait aux parents, toujours dans le cadre de la dot, ont été remplacés par d'autres. Ainsi aujourd'hui il n'est pas difficile, surtout dans le milieu urbain, de voire demander un poste téléviseur (écran 21 pouces, écran plasma...), une machine ordinateur, un réfrigérateur, une montre, un costume et les paires de chaussures (on précise la marque), des pagnes super-wax,... La demande de ces éléments été motivée par les mutations technologiques importantes auxquelles notre société actuelle fait face.

CONCLUSION GENERALE

Nous voici au terme de notre travail qui a comme sujet « Evolution du mariage Lega de la tradition à la modernité. »

Dans ce travail il a été question d'étudier comment le mariage Lega a-t-il évolué de sa tradition jusqu'à subir d'énormes changements du point de vue de sa forme, de ses rites, de ses pratiques ainsi que de sa perception.

C'est ainsi que, hormis l'introduction, nous avons abordé l'élucidation des concepts clés de notre sujet dans le premier chapitre et nous sommes passés à la présentation du mariage traditionnel Lega où nous avons parlé de la préparation au mariage, des fiançailles, du choix du conjoint, des noces Lega, de la dot et ses significations, de l'origine et du versement de la dot et en fin des caractéristiques du mariage traditionnel Lega dans le deuxième chapitre.

C'est dans le troisième chapitre que nous avons parlé de l'évolution du mariage Lega. Nous avons brossé les éléments qui attestent cette évolution, en suite nous sommes passés à la représentation actuelle du mariage Lega en ce qui concerne le choix du conjoint, les différentes formes du mariage traditionnel, le mariage interculturel et en fin le rôle et la place de la femme dans le foyer.

Dans le point suivant nous avons parlé des causes de cette évolution. Parmi les causes nous avons épinglé le contact interculturel, le changement des mécanismes de préparation au mariage, l'influence des médias et de la communication de masse, l'influence de la scolarisation, l'avènement du christianisme et en fin les mutations économiques et technologiques.

Ainsi, nous avons remarqué que le mariage traditionnel a été victime de plusieurs changements et il nous a paru important de les présenter vu la vitesse à laquelle le monde actuel évolue et entre petit à petit en contradiction avec la tradition.

Notre souhait est que le monde social et scientifique prenne connaissance de ces changements et comprenne que le monde dans lequel nous vivons est en perpétuel changement et que le plan culturel n'en est pas épargné, en particulier l'institution du mariage.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES ET ARTICLES

1. J.P. FRANGIER, Comment réussir un mémoire, Dunold, Paris, 1986
2. KALELE KA-BILA, Méthode sociologique, éd. Labossa, Kinshasa, 1985
3. L'Anthropologie dynamique. Extrait de Georges BALANDIER, Sens et Puissance, PUF, 1971
4. OMAR AKTOUF, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique, Presses de l'Université du Québec, 1987
5. F. Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Trad. De l'allemand par Jeanne Stern, Paris, Éditions sociales, 1983
6. P. Bonte « Mariage », in Massimo Borlandi et al, *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005
7. De Kun, N., L'Art Lega, In Africa Tervuren, Vol VII, 1966
8. Moeller A., Les grandes lignes des migrations des Bantu de la province du Congo Belge, IRCB, Bruxelles, 1936
9. Verhaegen, B., Rebellions au Congo T2, CRISP, Bruxelles, 1966
- Rébellions au Congo, T2, CRISP, Bruxelles, 1969
10. K. Mutuza, Culture et développement au Kivu, Cas du Bwami Lega, in la problématique du développement au Kivu, 3^e colloque du CERUKI, I.S.P./BUKAVU, 1983
11. J. Vansina, Introduction à l'ethnographie du Congo, EUC, Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi, 1966
12. Binet Jacques, Le mariage en Afrique noire, Cerf, Paris, 1959
13. Mulago V., Le Mariage chrétien en Afrique, in Revue de clergé Africain
14. A. Bols, Les institutions à la sociologie africaine, B.E.C., Kinshasa, 1970
15. Ngoma Ngambu, Initiation dans les sociétés traditionnelles africaines, PUZ, 1981
16. M. A. Van Gennet, Les rites de passage, Paris, 1909
17. Merland, Période des fiançailles..... Préparation au mariage
18. Masamba Mampolo, Sexe et mariage, CEDI, Kinshasa, 1970
19. , in Flambeau, n°45, 1975,

20. Verbeken A., Etude sur le mariage coutumier chez les bantous, un bulletin de juridiction indigène et droit coutumier, n°6, 1945
21. Le R.P. de Beaucoup SJ, Le rôle des tribunaux indigènes dans la défense du mariage, in Bulletin de juridiction. Congolaise, n°4, 1945
22. Maurice Delafosse, Les noirs de l'Afrique, Paris, 1925
23. J. Esser, Un fléau africain : La polygamie, in Zaïre, Mars, 1949
24. Salmon J., La polygamie en chefferie Wamuzimu, in CEPSI
25. Mbiti J., Religion et philosophies africaines, Clé Yaoundé, 1972
26. B. Lacombe, « Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais », Stateco, 1983, n° 35
27. B. Barbusse, D. Glaymann, Introduction à la sociologie, Paris, Sup'Foucher, 2004
28. P. Cardon, D. Kergoat, R. Pfefferkorn (dir.), Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe, Paris, La Dispute, 2009
29. BUSHABU PIEMA R., Stratégie pour une gestion efficiente de la vie familiale, Lubumbashi, PUL, 2005
30. Delhaise, Ch, Les Warega Congo belge, Bruxelles, 1909
31. LEQUEVROZ, Reforme et évolution de la société traditionnelle, histoire et ethnologie des mouvements messianiques, Ed. Antropos, Paris, 1968
32. A. MULUMBATI NGASHA, Introduction à la science politique, Ed. Africa, Lubumbashi, 2006
33. LEQUEVROZ, Reforme et évolution de la société traditionnelle, histoire et ethnologie des mouvements messianiques, Ed. Antropos, Paris, 1968
34. PINTO et M. GRAWITZ, Méthodes des sciences sociales, Paris, Ed. Dalloz, 1971
35. Males J. et Bonne O., Des peuplades du Congo-Belge, Bruxelles, 1935
36. Georges Balandier, Tradition et modernité, Dictionnaires des sciences humaines, PUF

II. MEMOIRES, TRAVAUX DE FIN D'ETUDE ET THESES

37. OMARI MUSAFIRI BINA LOFOMBO, L'Evolution du mariage coutumier chez les Lega de Pangi ; De 1900 à nos jours, ISP/BUKAVU, 1994-1995

38. CORNELIA BOUNANG MFOUNGOUE, Le mariage africain, entre tradition et modernité : étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2012
39. Amisi Tchomba, UNERGA : Expression culturelle et politique des Warega au Kivu (1949-1964), Mémoire de licence, 1981-1982
40. Omari Musafiri Bina Lofombo, L'Evolution du mariage coutumier chez les Lega de Pangi ; de 1900 à nos jours, Mémoire en Histoire, ISP/BUKAVU, 1994-1995
41. Mumba Kapingi Kabungulu Mwene Kitamba, Dispersion des Banyindu et leur dispersion dans les ethnies voisines ; cas des Balega de Mwenga (Fin 19^e Siècle-1964), 1982-1983
42. Corbisier F., Les Rites chez les Bashu et les Bahavu, thèse de doctorat en Sciences Sociales, U.L.B, 1971-1972
43. Polepole, I., Histoire de la collectivité Wamuzimu, TFE, ISP/BUKAVU, 1976
44. Lunanga et Kasongo, Légitimité du pouvoir chez les Balega, cas de la zone de Mwenga, collection études, n^o 4, CERUKI, BUKAVU, 1982
45. Mutiki Lutala, Essai sur l'exercice du pouvoir politique, chez les « Banyindu » des origines jusqu'en 1977, mémoire de graduat, ISP/BUKAVU, 1977
46. Bukanga M., L'initiation Rega face à la morale chrétienne, thèse de doctorat en théologie morale, inédit, Pontificia universitas Laternansis, Rome, 1973
47. Muzalia Waky, Essai sur l'organisation sociale, politique et économique chez les Bakisi de Shabunda, Mémoire de graduat en géographie, ISP/BUKAVU, 1973
48. L.B.P. Mango, Education et formation de la personnalité du garçon chez les Balega du Kivu au Zaïre, Mémoire de Licence, U.C.L, Bruxelles, 1974
49. M.M. Bukanga, L'Initiation Rega face à la morale chrétienne, thèse de doctorat, Academia Alfonsia, Rome, 1973
50. I.M. Mulyumba, Quelques aspects de la religion Lega du type traditionnel, Mémoire, U.Lov.Kin., 1967
51. Mateso Walubila, L'Education morale Lega face à l'éducation chrétienne, TFC en théologie, I.S.T.E.K.I./BUKAVU, 1989
52. N. S. Zaina, La musique de « UMWALI » chez les Lega de Pangi, TFE, I.N.A., Kinshasa, 1984
53. Mateso Mouke, Mariage traditionnel Lega à la lumière de l'évangile, cas de la zone de Mwenga, mémoire de licence, Faculté de Théologie Protestante au Zaïre à Kinshasa, juillet 1983

54. Banza Kalumba, La dynamique de la dot et la considération de la jeune fille à Lubumbashi, TFC en Sociologie et Anthropologie, UNILU, 2011
55. Emedi L., Mœurs et coutumes Bembe, mémoire de graduant en théologie, 1981
56. Mpongo Laurent, Pour une anthropologie chrétienne du mariage au Congo, thèse de doctorat en théologie, Kinshasa, 1968
57. Wabula B., Histoire de la mission protestante B.A.M.S. ; dans la zone de Shabunda, mémoire de graduant en histoire ISP/BUKAVU, 1975

III. LIENS INTERNET

58. <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Hypothèse>
59. www.Larousse.fr/dictionnaire/francais/méthode/50965
60. <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Tradition>
61. <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Evolution>
62. <https://nospensees.fr/connaissiez-levolution-culturelle>

IV. DICTIONNAIRES

1. Pierre BONTE et Michel IZAR, Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, PUF, 1991
2. G. Ferréol (dir.), Dictionnaire de sociologie, Paris, Armand Colin, 2009

V. COURS

3. Kikweta M., Cours de sociologie religieuse, donné à l'ISTKI, 1983

VI. LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES

Kalala, interrogé à Bukavu le 22 Aout 2017

Nyassa M., Sage-femme lega, interview accordé, le 09/9/1017

Mundyo, M., interview accordé à Bukavu, le 17/9/2017

Mzee Bomola Fataki, interview accordé à Lubumbashi le 12/4/2018

MIHERO, Bande Cassette interview accordé à Bukavu le 06/03/1993

Mundyo Mwenelusiba, interview accordé le 17/03/1983

